

MARTRES

infos

Bulletin municipal
des **MARTRES-DE-VEYRE**

N° 94 - MAI/JUIN 2013



DOSSIER page 14

Budget prévisionnel 2013

www.mairie-lesmartresdeveyre.fr



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre



**RÉFORME DES RYTHMES
SCOLAIRES**
Consultation des parents
page 4



**ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT
COMMUNAL**
Le diagnostic présenté
en réunion page 5



Fête de La Musique
Samedi 22 juin,
programmation variée
page 27

le mot du maire

La maîtrise des dépenses est de RÈGLE... POUR UNE COMMUNE TOUJOURS PLUS ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE.

sommaire

Le mot du maire	2
Vie municipale	4
Vie associative	8
Bon à savoir	12
DOSSIER	
Budget prévisionnel 2013	14
Scolarité / Jeunesse	20
Gergovie Val d'Allier	23
Le coin du jardinier	25
Culture	26
Bloc-notes	30
Associations	31

Direction de la publication :
Pascal PIGOT
Chargée de communication :
Cécile JOACHIN
Siège : **Mairie des Martres-de-Veyre**
Création maquette O :
Caroline FRASSON-COCHET
Impression : **PORÇU**
Dépôt légal : Juin 2013
Édité à 2 050 exemplaires - gratuit

Au sortir d'un hiver long et rigoureux, où le printemps n'a malheureusement pas pris le relais, il nous faut toutes et tous faire preuve d'un gros mental pour ne pas tomber dans le pessimisme ambiant, bien souvent entretenu par une certaine presse, plus soucieuse de ses audiences que de la qualité de son contenu. Malgré le contexte, et il faut bien le reconnaître, plutôt difficile, la Municipalité continue de travailler dans la sérénité avec pour seul but l'amélioration de ses services et de notre cadre de vie. Pour cela, vous allez découvrir dans ce bulletin plusieurs dossiers importants, avec notamment celui qui traite du nerf de la guerre, le budget primitif 2013.

Comme vous pourrez constater en le parcourant, les temps ne sont pas simples, et il nous faut conjuguer en permanence avec des recettes qui stagnent et qui peuvent diminuer selon les choix effectués pour le budget national, et des dépenses de fonctionnement qui progressent naturellement malgré un encadrement strict, le tout combiné à la hausse des besoins des citoyens. Bien entendu, il y a sûrement de nouvelles économies à faire, et votre adjointe aux finances, Martine Bouchut et sa commission s'y emploient, mais les sources de gain budgétaire ne sont pas légions. Malgré ces tensions, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale pour l'exercice 2013, eu égard au contexte économique ambiant qui pèse déjà lourd sur les budgets de chacun.

Comme vous allez pouvoir le découvrir au fil de votre lecture de ce bulletin municipal, l'animation culturelle de cette période estivale sera dense. Sans vouloir faire un inventaire à la Prévert, les occasions de se divertir seront nombreuses avec, entre autres, la



Pascal Pigot, lors de son discours prononcé à l'occasion de la foire aux asperges, entouré des élus municipaux, de Jean-Paul Bacquet, député ; Jacques-Bernard Magner, sénateur ; Bernadette Troquet, conseillère générale.

Fête de la Musique du 22 juin qui, une nouvelle fois, proposera une programmation de haut niveau, l'anniversaire du jumelage avec nos cousins Canadiens de Wynyard, l'inauguration de la Maison du jumelage avec le Comité de Jumelage d'Arcozelo et l'exposition du peintre Polonais Novinski, etc.

Vous pourrez aussi vous rendre compte du travail d'embellissement de la Commune que réalisent au quotidien les services techniques, tant dans le fleurissement que dans le nettoyage et l'entretien de notre patrimoine.

Toujours dans le même esprit, les travaux concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'Étude d'Aménagement Communal (EAC) vont dans le bon sens et devraient se finaliser d'ici la fin d'année. Ainsi, le nouveau cadre juridique de l'urbanisme communal sera opérationnel et le plan d'actions de l'investissement de la Commune fixé.

Autre sujet d'actualité et stratégique pour l'équipe municipale, la réforme des rythmes scolaires. Comme convenu, la consultation des parents d'élèves a eu lieu courant avril, et le dépouillement a été effectué le 13 mai par la commission des écoles, au sein de laquelle siègent outre les élus, les représentants des parents d'élèves et les directeurs des écoles. Les résultats sont à découvrir dans ce numéro.

Pour terminer, je voudrais souhaiter de bonnes vacances d'été à ceux qui vont s'échapper du quotidien pour quelques jours, et bon courage à ceux qui ne le peuvent pas, que ce soit pour des raisons de santé ou des difficultés économiques. Même s'il n'est pas toujours aisé de faire face à ce quotidien de plus en plus difficile, il faut toujours garder le moral et l'espoir en des jours meilleurs.

Pascal Pigot,
maire des Martres-de-Veyre

La réforme des rythmes scolaires

Concertation des parents autour de la réforme des rythmes scolaires



Comme la municipalité s'y était engagée, elle vient de procéder à une consultation des parents sur le thème de la réforme des rythmes scolaires.

Le dépouillement des questionnaires envoyés à chacun d'eux, ayant au moins un enfant scolarisé aux Martres, a été réalisé lundi 13 mai par les membres de la commission des écoles*

*(les directeur(ice)s de l'école maternelle et primaire, M. Adenot et Mme Pannetier; les représentants de parents d'élèves, Mmes Bras, Dauzier, M. Bernard ; le premier adjoint, Claude Duchet ; l'adjointe aux écoles, Yvette Rey ; la directrice générale des services, Audrey Redon ; Régis Bernard, président de la commission ; Anne-Marie Guillaumin et Gloria Diallo, membres et le maire, Pascal Pigot).

MODALITÉ DE LA CONCERTATION

Les parents étaient invités à se prononcer sur leur préférence quant à la demi-journée supplémentaire à ajouter, à savoir mercredi ou samedi matin, et à l'éventuelle mise en place de l'ALSH (garderie) le mercredi matin (7h-8h30). Ils étaient également interrogés sur les horaires des temps d'activités périscolaires gratuits (TAP) les plus adaptés selon eux. Pour cela, trois propositions leur ont été faites :

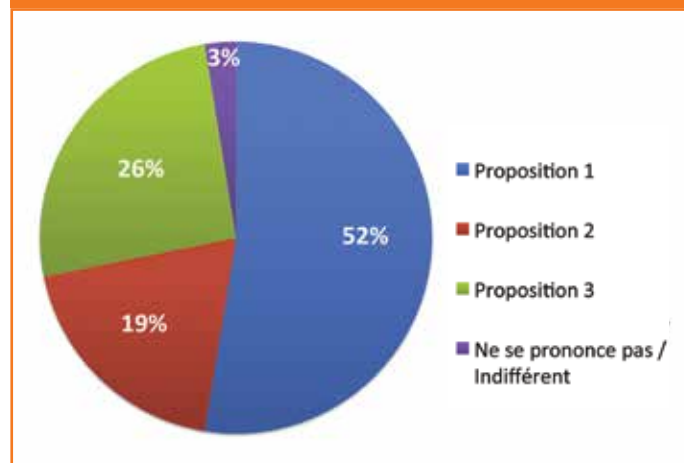
- **Proposition 1** : Horaires des cours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 15h45, et TAP de 15h45 à 16h30 ;

- **Proposition 2** : Horaires des cours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : 8h30 - 11h30 et 14h15 - 16h30, et TAP de 13h30 à 14h15 ;

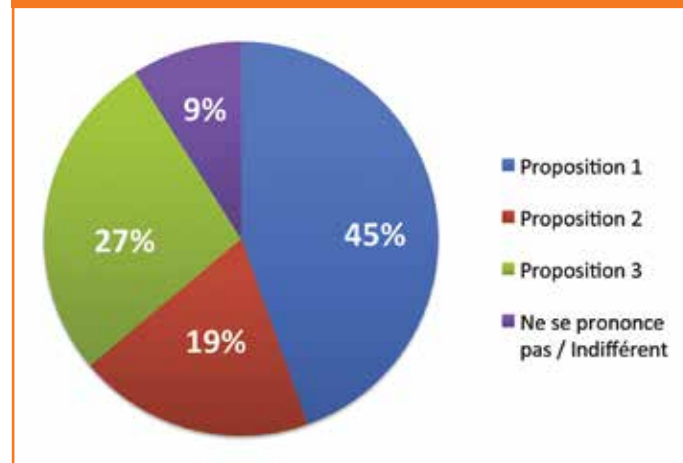
- **Proposition n°3** : Horaires des cours : 2 jours (lundi, jeudi) : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30 et 2 jours (mardi, vendredi) : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 15 heures, et TAP pour les deux journées scolaires se terminant à 15 heures, de 15 heures à 16h30.

Résultats de l'enquête : Pour l'école élémentaire, 155 réponses ont été comptabilisées, pour l'école maternelle, 78, soit 233 au total. (voir graphiques ci-dessous).

École maternelle



École élémentaire



Bilan

À la lecture des résultats, la mise en place de la demi-journée supplémentaire le mercredi matin est largement choisie tout comme l'utilisation des TAP. Quant aux horaires de ces activités périscolaires, la proposition n°1 (15h45 à 16h30) semble se détacher, suivie de la proposition n°3 (TAP pour les deux journées scolaires se terminant à 15 heures, de 15 heures à 16h30). La réalisation des activités périscolaires juste après la pause méridienne n'emporte que peu de suffrages.

La concertation sur la mise en place de la réforme continue

Désormais, la municipalité va mener plusieurs échanges avec les différentes associations de loisirs, sportives et culturelles locales afin, notamment, de faire le point sur les animateurs à disposition, susceptibles d'intervenir en milieu scolaire pendant ces TAP.

Les différentes parties concernées, qu'il s'agisse des parents ou du corps enseignant, continueront bien évidemment d'être régulièrement informées de l'avancée de la réflexion menée. ■



Commémoration

Cérémonie commémorative du 8 mai

Dépôt de gerbe le 8 mai 2013, à l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945, par le maire Pascal Pigot et le premier adjoint Claude Duchet, et les représentants des anciens combattants.



Étude d'aménagement communal (EAC)

L'État prescrit pour les collectivités de plus de 2.000 habitants la réalisation d'une EAC

Dans ce cadre, la municipalité a commandé une étude d'aménagement communal auprès du cabinet d'architecture C. et F. Descoeur, associé à l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement et au bureau d'études VRD Ingénierie.

L'EAC doit intégrer une réflexion non seulement sur l'aménagement urbanistique mais aussi sur le logement, le développement économique en particulier du commerce de proximité, l'accueil touristique, etc.

Cette étude aboutira à une réflexion d'ensemble sur le devenir des Martres et définira un programme pluriannuel d'investissement en établissant les priorités.

Le 6 mai dernier, la première phase de diagnostic révélant les éléments structurants qui participent à la lisibilité et la morphologie de la ville, s'est conclue par une présentation en mairie. La ville des Martres est contrainte par son environnement, ses reliefs ce qui est propice aux aménagements différenciés. Désigné « pôle de vie » dans le cadre du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT), considéré comme dynamique, en évolution et attractif, le territoire s'élargit. Une réflexion doit être menée sur la question de la

mobilité (déplacement travail/domicile, etc.). À partir de ce constat, la commune est invitée à s'orienter sur quatre axes :

- **La construction d'une image**, en jouant sur le positionnement de la ville (confluence Veyre/Allier), en préservant la perméabilité de la ville qui donne à voir le Grand Paysage, en affirmant une meilleure lisibilité du domaine de l'eau et des coteaux, etc.

- **La favorisation d'un cadre de vie agréable**, en mettant en place un projet global à l'échelle de la ville, en construisant un plan vert qui valorise la nature en ville, en recherchant des espaces publics liens de vie et d'échanges, en repoussant les véhicules dans des limites à définir, en révélant la présence de la Veyre et de ses bordures jardinées dans le projet urbain, en construisant des modes doux permettant de créer des liens entre les différents quartiers et services, etc.

- **La proposition d'aménagements durables**, en débattant des acquisitions foncières, en mettant en place les schémas de circulation

suggérés par l'étude d'ADETEC, en débattant sur l'imperméabilisation des sols (s'éloigner du caractère routier), en ouvrant le débat sur la mutation de la zone de l'ancien centre commercial (Quel aménagement ? Quel lien avec la ville ?).

- **Une réflexion sur les fonctionnalités et les usages**, en pensant la gare comme un maillon essentiel à l'inter modalité, en réfléchissant au positionnement des infrastructures de la mobilité partagée (aire de co-voiturage, etc.) et des modes doux (abri vélos, etc.), en hiérarchisant les zones de stationnement et mutualisant les usages, en développant les cheminements doux, etc.

À la rentrée 2013, l'étude entrera dans une seconde phase, la définition d'une ou plusieurs orientations stratégiques avec, dans un premier temps, des propositions d'aménagements faisant ressortir les implications urbanistiques, architecturales et paysagères, dans un deuxième temps, la mise en forme d'un programme d'actions reprenant les propositions retenues. ■

Services techniques

Le fleurissement de la commune, respectueux de la biodiversité, passe par une gestion différenciée

Une réflexion a été engagée par les agents des services techniques afin d'adapter l'entretien des espaces verts en fonction des lieux de la commune. Les changements sur le fleurissement interviendront dès l'an prochain. Les nouveaux aménagements, quant à eux, sont pensés de façon différente afin de prendre en compte les multiples volets du développement durable.

Avec l'arrivée des beaux jours, les agents des espaces verts viennent de procéder à l'aménagement des îlots de la rue du Colonel-Gaspard. Celui-ci participe à la démarche initiée en termes de développement durable grâce à l'utilisation de matériaux proches du site (pouzzolane) et une réflexion quant à son entretien futur. Le choix des végétaux est allé en faveur de la biodiversité avec une prise en compte du caractère ornemental de ceux-ci. Afin d'embellir cette entrée de ville, il a été décidé de planter des vivaces dont l'entretien sera limité (Stipa, Cortaderia, Verbena, etc.); la pouzzolane sera utilisée comme paillage de ces divers végétaux.

La bonne intégration de l'aménagement dans son environnement est un facteur essentiel.

Le but est de réduire l'impact des activités sur la nature. Tout cela passe par la mise en place de la gestion différenciée.

Ce procédé consiste à pratiquer un entretien adapté à chaque espace vert en fonction de ses caractéristiques propres. Par ce nouveau mode de gestion, les agents pourront préserver le cadre de vie tout en protégeant la biodiversité locale. Il met donc fin au traitement uniforme des espaces au profit d'une gestion au cas par cas des différentes zones clairement identifiées.

La mise en application de cette démarche entraîne un bouleversement total des méthodes de travail appliquées jusqu'à présent.

Un diagnostic complet du patrimoine existant sera réalisé dans un premier temps. C'est un point de départ incontournable qui pose les

fondements de ce nouveau mode de fonctionnement. Ce travail de fond durera plus d'un an sur l'ensemble de la commune. Il regroupe un certain nombre de caractéristiques telles que la surface (totale, engazonnée, imperméable, etc.), la localisation et les spécificités de la zone. Lors de cette phase de diagnostic, les agents chargés de l'inventaire repéreront les atouts, les faiblesses et les possibilités envisageables sur toutes les zones. Après analyse, les espaces verts seront répartis par classe allant du plus horticole (classe 1) au plus « naturel » (classe 5). ■



Aménagement rue du Colonel-Gaspard.



Les agents des espaces verts.



Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

Restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage du centre-ville des Martres

Qu'est-ce que la continuité écologique ?

La continuité écologique est une notion utilisée pour les ouvrages hydrauliques qui perturbent les fonctionnalités d'une rivière. La hauteur du barrage ou du seuil pose de réels problèmes si elle dépasse 25 cm. En effet, beaucoup d'espèces piscicoles (et notamment la truite sur notre territoire) ne peuvent franchir cet obstacle et remonter vers l'amont pour se reproduire. Parallèlement, les sédiments (alluvions) s'accumulent à l'amont immédiat de l'ouvrage et ne peuvent plus dévaler vers l'aval. Les sédiments sont utiles pour dissiper l'énergie de l'eau (acquise par la vitesse d'écoulement et l'altitude) et éviter ainsi les érosions de berges. Par ailleurs, lorsque les alluvions s'accumulent, elles se trient (à cause d'une vitesse d'écoulement quasi nulle) et colmatent le fond du lit par des sables ou graviers. Ces matériaux ne constituent pas un substrat idéal pour les habitats piscicoles et les frayères.

Pourquoi restaurer la continuité écologique ?

La restauration de la continuité écologique est aujourd'hui une obligation réglementaire inscrite au code de l'environnement. Plus spécifiquement, l'article L214-17 précise le classement des cours d'eau sur deux listes et impose aux propriétaires des ouvrages d'engager des travaux de restauration (par exemple : arasement, aménagement de passe à poissons, etc.) dans un délai de cinq ans. L'arrêté du préfet de bassin Loire-Bretagne, publié en juillet 2012, précise le classement de chaque cours d'eau du bassin versant de la Loire. La Veyre aval (du lac d'Aydat à la confluence avec l'Allier) est classée sur les deux listes et porte ainsi obligation aux propriétaires d'ouvrages de rétablir la libre circulation aux poissons migrateurs (truites, saumons, anguilles, etc.) et des sédiments, au plus tard en 2017.

L'intervention du SMVVA sur les Martres-de-Veyre

L'ouvrage du centre-ville des Martres (au niveau du pont de la Pierre) appartient à la commune. Cette dernière a sollicité le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA), compétent en gestion des milieux aquatiques, pour conduire une étude de faisabilité et d'aide à la décision visant à restaurer la continuité

écologique. Cette étude s'est déroulée en 2012 sous maîtrise d'ouvrage du SMVVA et a été réalisée par le bureau d'étude Egis Eau.

Plusieurs scénarios ont été étudiés : un arasement total, un arasement partiel, la combinaison d'un arasement avec aménagement de passe à poissons. Après analyse et confrontation de plusieurs critères (efficacité sur le milieu, coût de réalisation, coût d'entretien, usages, etc.), le comité de suivi a retenu l'arasement partiel de l'ouvrage sur 80 cm et l'aménagement d'une passe à poissons à macro-rugosité.

Dans la mesure où cet aménagement générera un abaissement de la ligne d'eau, des travaux d'accompagnement seront menés à l'amont. Ils concerneront le confortement des pieds de berges au droit des habitations (fondations), le confortement des berges en rive droite et l'aménagement de seuils de fonds pour stabiliser le profil en long.

Cette étude a été financée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 20 % par les Fonds Européens (FEDER). Les partenaires techniques qui composent le comité de suivi sont issus de divers organismes institutionnels : Direction Départementale des Territoires (Police de l'Eau), Fédération Départementale de Pêche, Office National pour l'Eau et les Milieux Aquatiques (ONEMA), la DREAL, des élus et des techniciens de la commune et du SMVVA.

Le photomontage ci-dessous illustre l'aménagement retenu.



Etat actuel du seuil



Principe schématique du seuil arasé, conforté et aménagé d'une passe à macro-rugosité

Le SMVVA interviendra sur cette thématique dans le cadre du contrat territorial de la vallée de la Veyre, signé en septembre 2012. Un des objectifs est d'ouvrir un tronçon de la Veyre aval aux poissons migrateurs (saumon et anguille). Les quatre ouvrages entre l'ouvrage du centre-ville des Martres et la confluence avec l'Allier sont actuellement concernés par une étude de faisabilité et d'aide à la décision. Le choix d'intervention (arasement et/ou aménagement) reviendra aux propriétaires privés, d'ailleurs intégrés à la démarche.

Tous les barrages et seuils de la Veyre et de la Monne qui entravent la continuité écologique ont été recensés. Ils feront l'objet d'une approche au cas par cas afin d'assister les propriétaires pour se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation et mobiliser des fonds publics.

Déroulement des travaux

Les travaux devraient démarrer en septembre 2013 et dureront probablement trois mois.

Avant d'intervenir sur les milieux aquatiques, le maître d'ouvrage doit déposer un dossier au titre de la Loi sur l'eau auprès des services de l'Etat (DDT). Le SMVVA a déposé une demande d'autorisation pour l'intervention directe sur l'ouvrage (arasement et aménagement de la passe à poissons) qui est en cours d'instruction. Les mesures accompagnatrices (seuils de fonds et mesures accompagnatrices) font l'objet d'une demande d'intérêt général qui justifie la mobilisation des fonds publics sur les propriétés privées.

Ces démarches administratives feront l'objet d'une enquête publique d'un mois entre juin et août 2013. Au cours de cette enquête, les administrés seront invités à partager leur avis sur le dossier en renseignant le registre prévu à cet effet par le commissaire enquêteur en mairie des Martres-de-Veyre.

Les berges privées à l'amont des ouvrages et concernées par les travaux feront l'objet d'un constat d'huissier. Le SMVVA contactera individuellement les propriétaires pour les informer des travaux et prévoir la rétrocession des aménagements sur leurs propriétés (seuils de fonds et confortement de berges). Une réunion d'information à destination des propriétaires riverains sera organisée avec le SMVVA, le maître d'œuvre et le chef de chantier avant le démarrage des travaux. ■

Don du sang



Affluence et récompense lors de la dernière collecte

Les donateurs de sang de la cité et des environs ont répondu à l'appel de la municipalité, de l'Établissement Français du Sang (EFS) et de l'Amicale pour notre collecte de mars. 179 personnes sont venues répondre aux besoins quotidiens de notre département qui s'élèvent à 250 poches.

Ce besoin est toujours en augmentation pour aider les malades à guérir. La population vieillit et les cancers décelés augmentent au même titre que les maladies auto-immunes. *«Les chimiothérapies sont dures et entraînent la destruction des cellules de la moelle osseuse. L'accroissement des transfusions sanguines de plaquettes et autres globules rouges devient donc inévitable».*

Avant la fin de la collecte, une cérémonie était organisée dans le but de récompenser un membre de l'Amicale pour services rendus à la cause de la transfusion sanguine.

À la réception de sa médaille d'or pour ses "cent dons" en octobre 1998, René Kaeser avait émis le vœu de venir grossir les rangs de l'Amicale, ce qui fût effectif à l'A.G. de février 1999. Depuis cette date, René est toujours présent à chaque collecte, plus particulièrement chargé de donner la collation et de bien faire restaurer les donateurs.

C'est donc en présence de Pascal Pigot, maire, et entouré par les membres de l'Amicale,

que Jean-Louis Hugond, vice-président de la FFDSB, et Huguette Julien, présidente des 52 associations du Puy-de-Dôme, ont remis à René la médaille de Chevalier dans l'ordre du Mérite du Sang.

Grâce au travail de sensibilisation et de promotion réalisé par tous les membres de l'Amicale, nous avons accueilli 22.580 donateurs pour les 10 dernières années, de 2003 à 2012 ! Bel exemple de fraternité de la part des donateurs de notre secteur, entraide sans faille dans une démarche désintéressée.

Promotion et sensibilisation ont également été effectuées courant mai, à l'endroit des écoliers de CM2 des classes de Mme J. Barrier et de M. P. Laloz, avec l'excellent partenariat et l'aide précieuse d'Olivier Adenot, directeur. Bien préparés par leurs professeurs, les écoliers ont participé à un jeu de questions / réponses; puis, à leur tour, les enfants ont posé des questions pertinentes, démontrant leur souci de connaître et de comprendre le don en produits sanguins.

Une manière de préparer l'avenir. ■

Les élèves de CM2 sensibilisés au don du sang.



René Kaeser, récompensé pour son investissement sans faille.



114 malades reçoivent des produits sanguins chaque heure

RENDEZ-VOUS

Pour notre prochaine collecte aux Martres-de-Veyre, à la salle des Fêtes, le lundi 29 juillet, de 8h30 à 11h30 et de 16 heures à 19h30, sollicitez votre entourage et vos amis pour venir faire le geste qui sauve des vies, tendre son bras pour offrir ses produits sanguins.

CONTACT

Amicale Pour le Don de Sang Bénévole de la Région des Martres-de-Veyre
Dominique CLEMENT
23 Impasse des Chazaleix
06 70 97 70 25
domclement@hotmail.fr

Tennis-Club Veyre-Les Martres (TCVM)

Un Pass-Tennis pour la saison estivale



Le Tennis-Club de Veyre-Les Martres propose le Pass-Tennis pour la saison estivale : cette formule en vigueur jusqu'au 30 septembre 2013 s'adresse à tout joueur, jeune ou adulte, n'ayant pas été licencié à la FFT. L'adhérent reçoit un badge lui permettant de réserver un court sur les

terrains de Veyre ou des Martres-de-Veyre (cours éclairés). La licence FFT est offerte et permet à celui qui le souhaite de disputer des tournois officiels ; possibilité également, suivant les demandes, de participer à des courts d'initiation ou de perfectionnement à des conditions avantageuses avec l'educateur professionnel du club. Le coût de l'adhésion est

de 40€ pour les adultes et 25€ pour les jeunes de moins de 18 ans.

Pour toute information :

Découvrez le TCVM sur son site Internet :

www.club.fft.fr/tcveyrelesmartres

Contact téléphonique : Maxime Dalle, enseignant professionnel du club

06.99.22.46.29 (dalle.maxime@gmail.com) ■

Association des Commerçants et Artisans (ACA)

Forte affluence à la 20^e foire aux asperges



La foule s'est massée à l'occasion du 20^e anniversaire de la foire aux asperges, manifestation d'ampleur régionale, organisée tous les ans à l'occasion de l'Ascension par l'Association des Commerçants et Artisans (ACA) en partenariat avec la municipalité des Martres-de-Veyre.

(en présence de la confrérie de la Grappe de Corent)

Dès le milieu de matinée, les nombreux stands d'asperges et de produits terroirs (charcuterie, miel, etc.) présents dans la salle des Fêtes et les alentours étaient déjà « dégarnis », assaillis par les nombreux visiteurs désireux de déguster des produits locaux de qualité.

Cette manifestation, incontournable dans l'agenda des foires de la région Auvergne, constitue une reconnaissance d'une agriculture locale visant la qualité, la préservation de l'environnement et la satisfaction des consommateurs.

De son côté, la commune privilégie les circuits courts et la qualité dans les assiettes des écoliers Martrois en passant commande pour le restaurant scolaire auprès de producteurs locaux.

Le maire, Pascal Pigot a tenu à témoigner sa gratitude et sa reconnaissance pour l'investissement sans faille depuis 20 ans des artisans et commerçants dans l'organisation de cet événement, dont la renommée n'est plus à faire, saluant notamment la présidente de l'ACA, Elise Michel, avec une mention particulière aux « historiques » organisateurs Yves Arsac et Jean-Claude Loubat ainsi qu'au maître d'œuvre actuel, Serge Meunier.

Avant le vin d'honneur offert par la municipalité, ce dernier a dévoilé les résultats des traditionnels concours proposés pendant cette journée consacrée à l'asperge, à savoir les concours « du meilleur goût », de « la plus belle botte », du « plus beau stand » et du « plus beau stand hors asperge ». Les lauréats ont reçu coupes et autres bouquets de fleurs des mains des élus Jean-Paul Bacquet, député ; Jacques-Bernard Magner, sénateur ; Bernadette Troquet, conseillère générale ; des différents représentants de partenaires et sponsors. ■



L'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre a animé cette 20^e édition de la foire aux asperges.

Palmarès

MEILLEUR GOÛT (RÉALISÉ À L'AVEUGLE) :

- 1^{er} Miallon ;
- 2^e Ravel ;
- 3^e Laroche ;
- 4^e Manthiot.

PLUS BEAU STAND (DÉCORATION) :

- 1^{er} Ravel ;
- 2^e Miallon ;
- 3^e Manthiot.

PLUS BELLE BOTTE (RÉGULARITÉ) :

- 1^{er} Ravel ;
- 2^e Miallon ;
- 3^e Manthiot ;
- 4^e Marchal.

PLUS BEAU STAND HORS ASPERGE :

- 1^{er} Faucher (boulangier) ;
- 2^e Vindiolet (miel) ;
- 3^e Salaison Val d'Allier (charcutier) ;
- 4^e Inacio (légumes).



Les récipiendaires entourés des élus et partenaires.

Judo-Club (JCVM)

Stage de Pâques : le JCVM s'enrichit à d'autres pratiques



Le stage de Pâques de l'Amical Judo Tour s'est déroulé du lundi 22 au vendredi 26 avril au sein du Judo-Club des Martres-de-Veyre. Les quatre premiers jours étaient réservés aux poussins, benjamins, minimes et la journée du vendredi fut elle consacrée aux mini-poussins. En tout, une bonne cinquantaine de judokas sont venus combattre sur le tatami du JCMV. Les stagiaires étaient encadrés par trois professeurs diplômés d'État: Pierre Bondy, Laurent Médard et Amandine Guillaume ; et un stagiaire assistant club : Sylver

Wamani. Les matinées étaient essentiellement consacrées au judo. Les séances de travail au sol et de travail debout se sont alternées avec des interventions techniques sur les immobilisations et les sorties, mais aussi sur les techniques de hanches. Sans oublier les nombreux combats pour mettre en pratique les enseignements.

Les après-midis tout le monde a pu profiter du beau temps et des terrains extérieurs pour se dépenser à travers différentes activités: ultimate, tournoi de foot, olympiades, jeux d'eau, etc.

Vendredi, les plus petits sont arrivés en même

temps que la pluie mais pleins d'énergie. Eux aussi sont restés toute la matinée sur le tatami pour travailler leur motricité et les déplacements à deux. L'après-midi, après quelques courses de relais à l'extérieur, les judokas sont rentrés au gymnase pour faire quelques jeux avec les ballons.

Les membres du Comité Directeur du JCMV, les encadrants et la mascotte de l'Amical Judo Tour félicitent les jeunes participants pour leur investissement et leur travail.

<http://judo-lesmartresdeveyre.com/> ■



Amicale laïque - section country

Le bal-concert de country a fait le plein

Point d'orgue de la saison, le club «Travel West» a organisé le 13 avril son bal annuel animé, pour la première fois, par un véritable orchestre de Country music, le «Frank Silver country Band».

Cette soirée, qui a réuni plus de 200 fans, s'est révélée une grande réussite tant par la qualité de cet orchestre que par l'organisation opérée par la section Country dance de l'Amicale laïque des Martres-de-Veyre, sous la houlette de Yolande et Annie.

Le dynamisme de cette section, créée en 2007, forte de ses 40 danseurs de tous niveaux, se confirme. Une démonstration, prévue lors de la Fête de la Musique, le samedi 22 juin prochain, clôturera leur saison.

En septembre, comme les autres années, les cours reprendront chaque lundi, en soirée.

Si vous aimez cette danse, mêmes débutants, nous vous invitons à rejoindre les «Travel West».

Contact : Yolande à yolandef63@bbox.fr ■

Plus de 200 amateurs de country étaient réunis au bal organisé par la section « country dance » de l'Amicale laïque.



Basket-Club Val-de-Veyre

Une saison difficile pour le BCVV

L'exercice 2012/2013 vient de se terminer. Malheureusement le Basket-Club Val-de-Veyre n'a pas eu la même réussite que l'an passé. Retour sur le parcours de chaque équipe.

Poussins : Entraînée par Jessica Carli et Emilie Paris, cette équipe a bien progressé depuis le début de l'année et ce malgré un effectif conséquent (19 licenciés). Cependant, les deux matches récents ont démontré un manque flagrant de combativité.

Minimes Féminines : En raison d'un manque d'effectif, une entente avec le club de La Roche-Blanche a été trouvée. Le club tient à féliciter les joueuses qui se sont bien entendues, créant ainsi un groupe sympathique qui mérite bien sa troisième place au terme d'une bonne saison.

Minimes Masculins : Malgré un début de saison un peu timide en phase de brassage, l'équipe a su rester solidaire et assidue. Les joueurs, coachés par Estelle Hamon et Nicolas Chapel, ont réussi à finir premiers de leur championnat grâce à une bonne dynamique au sein du groupe.

Seniors Féminines (DF1) : Une saison délicate pour cette équipe, entraînée par David Fournier et coachée par Julien Mignon ; elle a dû faire face à un manque d'effectif causé par les grossesses, blessures et absences de certaines joueuses. La première partie de la saison fut convenable avec 5 victoires pour 5 défaites. La phase retour fut beaucoup plus compliquée avec seulement 2 victoires pour 8 défaites dont 3 matches perdus de moins de trois points. L'équipe aurait pu se maintenir si elle avait su faire preuve d'adresse aux shoots et de discipline dans les moments forts. Un bilan décevant qui devrait se solder par une descente en DF2.

Seniors Masculins I (RM3) :

Après deux belles saisons et une montée en championnat régional, l'exercice 2012-2013 fut bien décevant ; le maintien espéré n'a pas été acquis. Derniers de la poule avec seulement 4 victoires, les seniors I redescendent en championnat départemental. Cela s'explique par une faible cohésion du groupe due à un manque flagrant d'assiduité aux entraînements de la part de certains joueurs. L'équipe a dû faire face en début d'année à la grave blessure d'un élément majeur. Il va donc falloir se remotiver. Après deux ans de bons services, leur entraîneur Jean-Luc Nebout quitte le club et souhaite une bonne continuation à ses joueurs.

Seniors Masculins II (DM2) : Promus cette année, ils sont parvenus à se maintenir, terminant à la septième place dans une poule de douze. Une certaine satisfaction pour cette équipe, coachée par Juliette Cellier, qui aurait cependant pu espérer un meilleur classement avec plus de constance de la part des joueurs.

Vétérans : Inscrite en Ufolep (basket loisirs), elles ont remporté 2 de leurs 6 matches. Malgré des résultats un peu décevants, l'ambiance chaleureuse est toujours au rendez-vous. Les joueuses remercient l'équipe 2 des garçons qui leur a laissé leurs créneaux pour leurs matches



Minimes garçons. - Belle saison pour cette équipe avec la première place du championnat à la clé.

et les seniors féminines pour l'arbitrage et la table.

Lors de l'assemblée générale, le 24 mai, un nouveau bureau a été élu. De nombreux changements sont également attendus la saison prochaine dans l'encadrement des équipes. Le BCVV est à la recherche de toute bonne volonté qui souhaite s'investir dans l'association.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter Cécile Mandonnet au 06.65.49.24.15 ou sur cecile-mandonnet@bbox.fr. ■

 **Inspiration Bois Créations**
Construire - Aménager - Rénover

www.inspiration-bois-creations.com

Julien BLANCHARD
Bruno MIGINIAC

Tél. 04 73 78 02 41
Fax 04 73 78 05 88
contact@ib-creations.fr

9 bis, rue Cugnot
ZA les Grandes
63670 LE CENDRE

Garrosserie **JOAQUIM** *et Fils*

Tôlerie - Peinture - Mécanique
Toutes marques - Pare Brise

"Agrée ASSURANCES - Prêt de véhicules"

 **04 73 39 93 88**

41, rue de la Tuilerie - 63730 Les Martres de Veyre

Syndicat Intercommunal d'Aide au Maintien à domicile (SIAM)



Le SIAM recrute des aides à domicile ou auxiliaires de vie sociale

Les personnes intéressées devront faire parvenir un curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation à :
SIAM
Mme la Présidente C. Desgeorges
27, boulevard du Jeu de Paume
63270 VIC-LE-COMTE

Renseignements : tél : 04 73 69 24 28

Une des conditions de recrutement est d'être mobile et donc, de posséder une voiture. La fiche de poste « aide à domicile » sera communiquée et expliquée lors d'une première prise de contact. ■



Ouverture mairie HORAIRES D'ÉTÉ

Lors de la trêve estivale, aux mois de juillet et d'août, les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

- Du lundi au vendredi, 8h30 - 11h30 et 13h30 - 17h30.

Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.

Jumelage Les Martres-de-Veyre - Wynyard (Canada)

Venue de la délégation canadienne du 4 au 9 juillet 2013 (+ cf. article p28)



Le jumelage entre la ville des Martres-de-Veyre et Wynyard (province du Saskatchewan au Canada) est né du souvenir du sacrifice de Peter Dmytruk, dit « Pierre le Canadien », qui a donné sa vie pour notre liberté. Né à Radisson au Canada, cet aviateur appartenant au 1^{er} corps franc d'Auvergne, a été abattu par les Allemands le 9 décembre 1943, aux Martres-de-Veyre. C'est en décembre 1972 que ce jumelage se concrétise.

Depuis toutes ces années, l'association oeuvre, malgré la distance, pour développer et renforcer les liens de coeur et d'amitiés entre les habitants des deux cités.

- **Contact** : Pascal Cellier - 04.73.69.37.56.

- **Site Internet de Wynyard** :
<http://www.townofwynyard.com/>

Dans le cadre de ces échanges, la venue d'une délégation canadienne est prévue du 4 au 9 juillet prochains. Une soirée conviviale sera

organisée en son honneur le jeudi 4 juillet, à 20 heures, à la salle des Fêtes.

Si vous souhaitez participer au repas, veuillez vous inscrire en adressant en mairie, avant le vendredi 14 juin (délai de rigueur) le coupon-réponse ci-dessous rempli, accompagné d'un chèque de 30 € par personne (libellé à l'ordre du « Trésor public »). Adresse :
Hôtel de Ville - Place Alphonse-Quinsat
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE



Coupon-Réponse - Jumelage Les Martres-de-Veyre/Wynyard

Inscription au repas organisé à l'occasion de la venue de la délégation canadienne
le jeudi 4 juillet 2013, à 20 heures, à la salle des Fêtes.

Nom, prénom :

Adresse :

N° de téléphone (indispensable) :

Nombre de personnes participantes x 30 = €

Conseil régional d'Auvergne

« www.auvergne-mobilite.fr », un site unique pour rechercher et calculer son itinéraire en transports en commun

Sous l'impulsion de la Région Auvergne, les 13 Autorités Organisatrices des Transports (AOT) auvergnates ont choisi de mettre en oeuvre un site unique [Auvergne-mobilite.fr](http://www.auvergne-mobilite.fr) permettant à chaque usager de rechercher et calculer son itinéraire en transports en commun en quelques clics, tant depuis son ordinateur que depuis une version spécifique sur téléphone mobile.

En quelques clics, les usagers peuvent obtenir toutes les informations pour organiser facilement leurs déplacements en Auvergne, en utilisant une chaîne continue de transports collectifs (TER, cars départementaux, tramway, bus urbains, etc.).

Un calculateur d'itinéraire « porte à porte » leur indique les meilleures combinaisons entre les différents moyens de transports pour se rendre d'un point A à un point B.

Le site [auvergne-mobilite.fr](http://www.auvergne-mobilite.fr) regroupe également l'ensemble des informations sur tous les réseaux (plans, tarifs, coordonnées des guichets...) permettant d'offrir une information complète aux usagers. Le site indique aussi les perturbations prévisibles sur l'ensemble des réseaux. ■



Entreprise Générale de Bâtiment
SARL AMORIM et Fils
 Neuf et Rénovation - Extension

Mçonnerie
 Murs de clôture, pavage,
 Petits travaux

06 52 73 33 28
Tél. / Fax 04 73 69 74 29

131, rue A. Daubrée - 63730 Les Martre-de-Veyre
 41, rue R. Suaudeau - 63960 Monton

GARAGE CARL AUTO 63
 IMPORT - EXPORT V.NVO/VU/4x4 Club Auto Conseil

ENTRETIEN & RÉPARATION TOUTES MARQUES

156, rue Aristide Daubrée
 ZAC Portes Nord
 63730 LES MARTRES DE VEYRE
 FRANCE

Tél. 04 73 16 77 93 Fax 09 81 38 18 04
 ou le 06 98 20 15 19
Carlauto63@hotmail.fr

Le Budget Prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel 2013 a été adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 4 avril 2013. C'est un budget stable par rapport à l'année précédente.

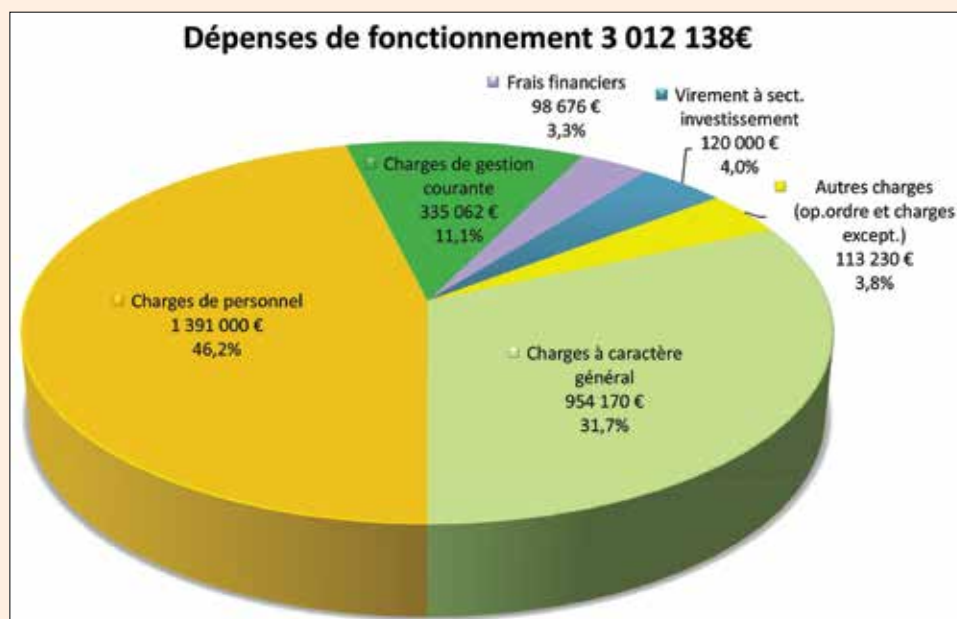


Section	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation (%) 2013/2012
Fonctionnement	2 678 685 €	2 782 326 €	2 792 488 €	2 881 350 €	3 020 057 €	3 012 138 €	-0,3
Investissement	2 134 758 €	2 267 709 €	2 225 941 €	2 118 050 €	1 670 938 €	1 664 920 €	-0,4
Total	4 813 443 €	5 050 035 €	5 018 429 €	4 999 400 €	4 690 995 €	4 677 058 €	-0,3

Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 3.012.138€ avec un virement à la section d'investissement de 120.000€.

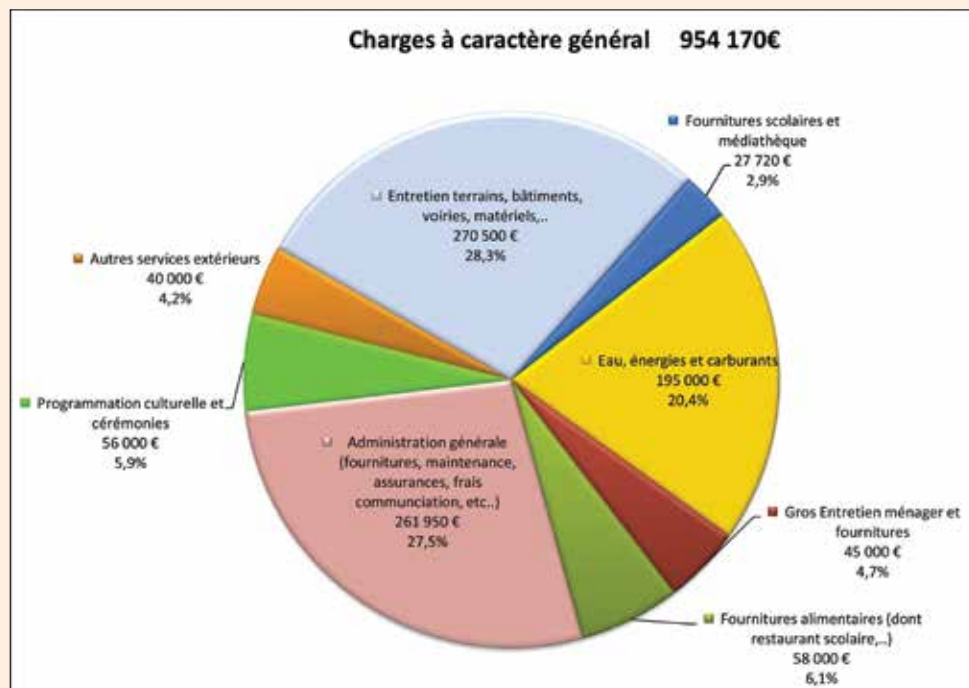
Le budget de fonctionnement permet à la municipalité d'assurer l'activité au quotidien de ses différents services (administratifs, techniques, périscolaires...), d'entretenir son patrimoine, de supporter les frais financiers de nos investissements qui contribuent par leur maintien au soutien de l'emploi. C'est aussi le soutien des actions sociales, du tissu associatif, des programmations culturelles.



Les charges à caractère général (31,7%)

Ce sont principalement :

- les dépenses d'entretien des bâtiments, des terrains, des voiries, des véhicules, des matériels communaux (28,3%) ;
- les frais de fonctionnement des différents services (27,5%) dont les fournitures administratives, les coûts de maintenance et assurances, les frais de communication, de formation, etc. ;
- le coût des énergies et des carburants (20,4%) ;
- les fournitures alimentaires (6,1%) principalement celles du restaurant scolaire ;
- les frais d'organisation des activités culturelles et des cérémonies (5,9%).



Les charges de personnel (46,2%)

Hors atténuation de charges, c'est toujours le poste le plus important, sont pris en compte l'estimation des emplois saisonniers, des remplacements, les changements d'indices et de grades, etc.

Les charges de gestion courante (11,1%)

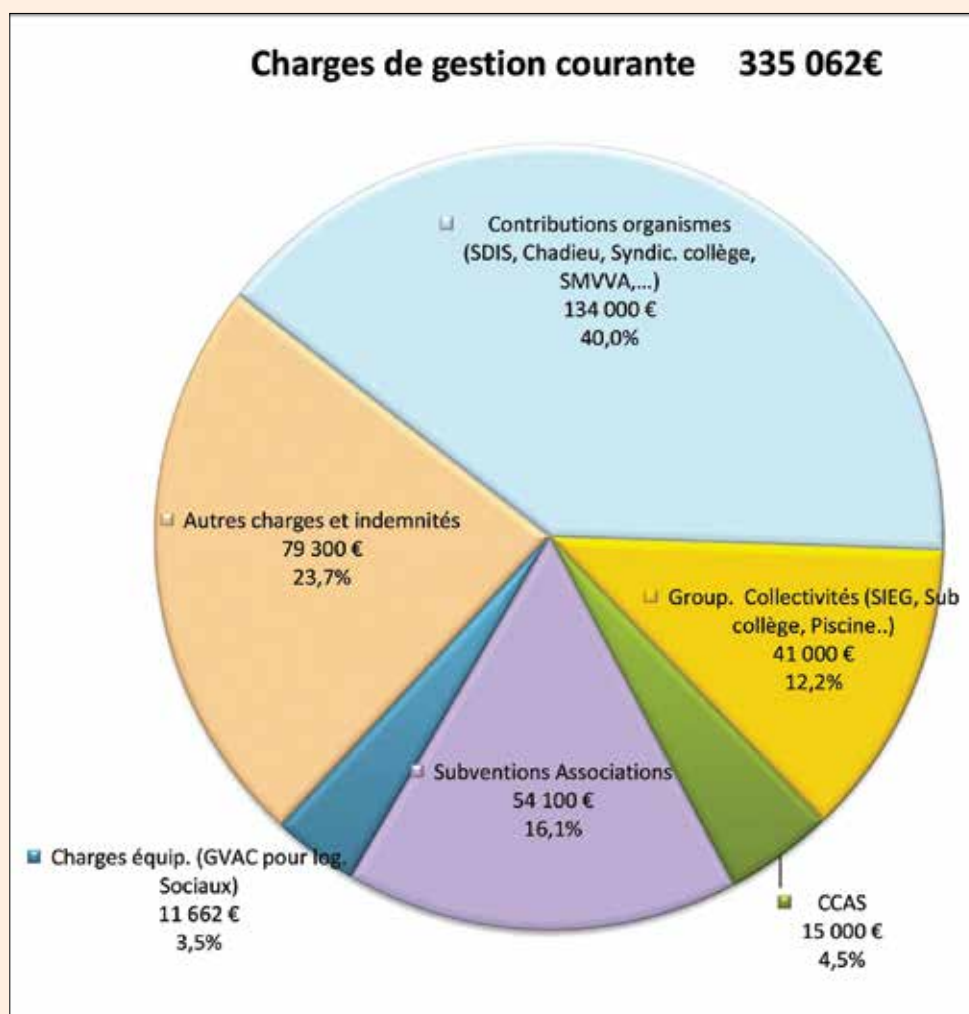
Ce sont essentiellement :

- Les contributions aux organismes de regroupement (SDIS Centre de secours, Syndicat de Chadieu, du collège, etc.) ;
- Les charges de fonctionnement des groupements de collectivités comme la participation au SIEG pour l'entretien de l'éclairage public, les frais de piscine de l'école, etc. ;
- Les subventions versées (CCAS, associations), maintien de notre soutien au tissu associatif par le versement de subventions dont le point de base est valorisé de 2%.

À partir de cette année participation (versée à GVAC) correspondant à 40% de l'annuité de l'emprunt supportée par la communauté de communes pour les acquisitions foncières permettant la création de logements sociaux sur notre commune.

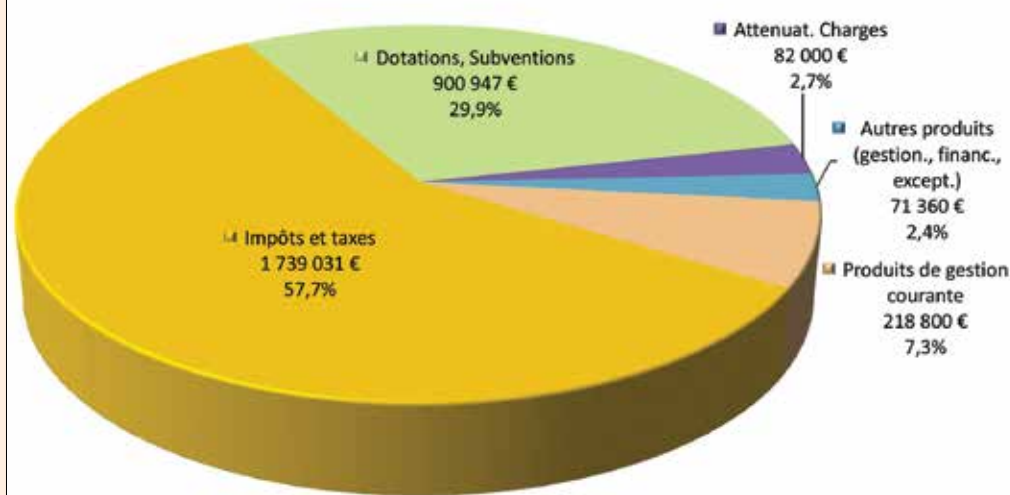
Baisse des charges financières liée à la baisse des taux d'intérêts variables.

.../...



.../...

Recettes de fonctionnement 3 012 138€



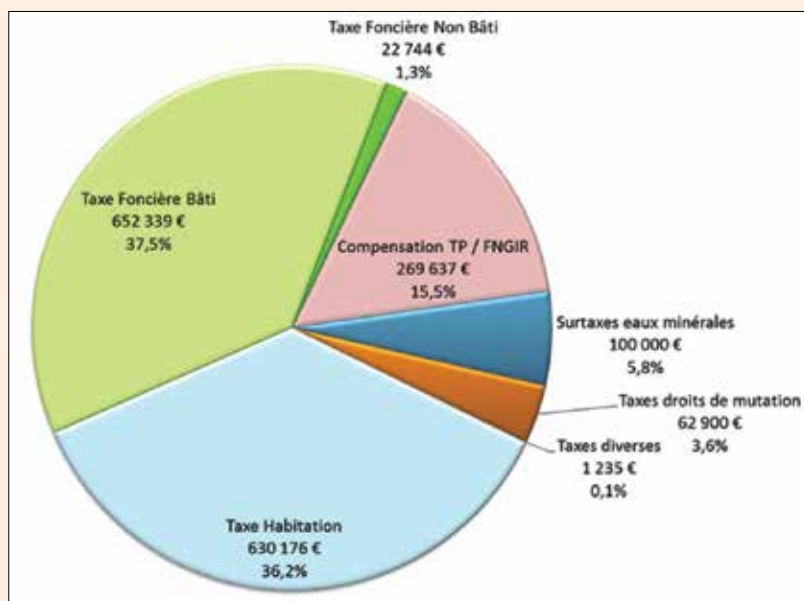
Nos ressources de fonctionnement proviennent principalement des impôts et taxes (57,7%) dont

- les impôts locaux pour 75% ;
- la compensation ancienne TP par GVAC pour 15,5% ;
- la surtaxe sur les eaux minérales pour 5,8% ;
- les droits de mutations pour 3,6% (fonction des mouvements fonciers sur la commune).

Dotations et subventions 29,9%

Nous sommes toujours dans un schéma de gel de l'enveloppe globale des dotations de l'État à destination des collectivités. En 2012, nous avons supporté une baisse de 3,9 % soit 31.232€. Lors du vote du budget, l'ensemble des dotations de l'État n'était pas connu ; on sait depuis que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est légèrement supérieure à son niveau de 2012 et que les Dotations de Solidarité Rurale et de Péréquation sont en augmentation (soit + 27.758€ par rapport au réalisé 2012). Augmentation non prise en compte lors du vote.

Dotations et subventions	900 947 €	%
Dotations	772 108 €	85,7
Subventions (Etat, Région, Dép, GVAC,...)	65 300 €	7,2
Compensations Taxes TP,TH,TF	58 509 €	6,5
Autres participations	5 030 €	0,6



Zoom sur la fiscalité

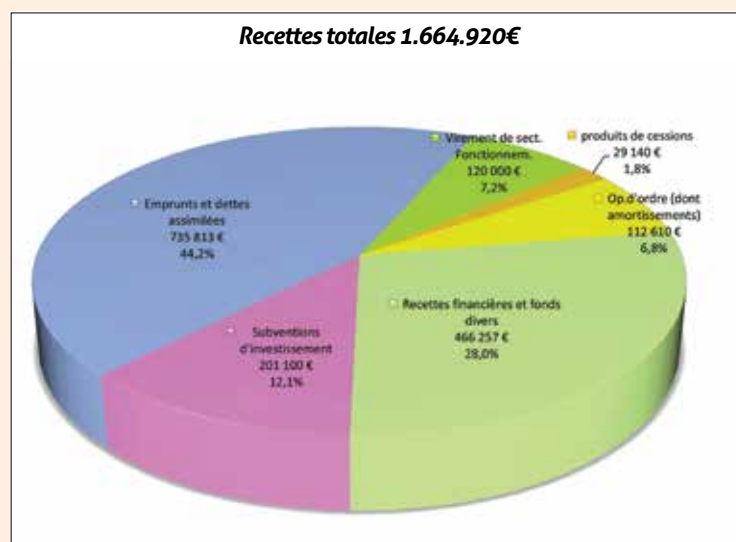
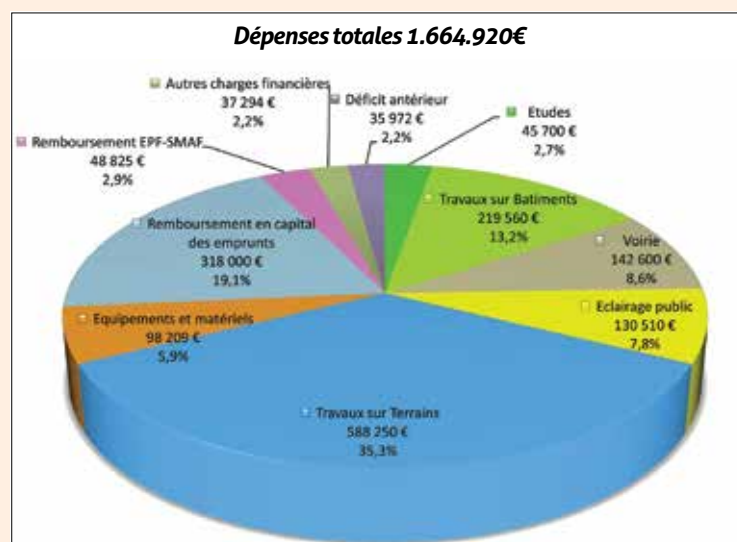
En 2013, le Conseil municipal a souhaité ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. La hausse des produits fiscaux est liée uniquement à la revalorisation des bases (+1,8% en 2013) fixée chaque année au niveau national par l'administration.

ÉVOLUTION DES TAUX DES TROIS TAXES DEPUIS 2008

Taxes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe Foncière Bâti (TFB)	19,07	19,07	19,45	19,45	19,84	19,84
Taxe Foncière non Bâti (TFNB)	81,26	81,26	82,89	82,89	84,55	84,55
Taxe Habitation (TH)	13,73	13,73	14,00	14,00	14,28	14,28

L'investissement

Le budget d'investissement 2013 s'équilibre à 1.664.920€ avec une prévision d'emprunt de 735.813€.



Les détails

BÂTIMENTS COMMUNAUX, TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : 665.860€

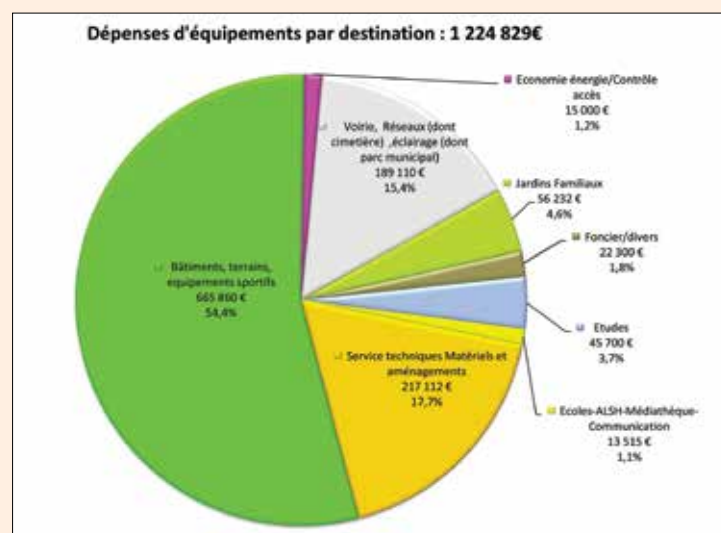
- **Zone de loisirs de l'Espinasse : 622.050€.** - Début des travaux retardés en raison des contraintes et de la lourdeur des procédures liées aux fouilles archéologiques préalables, indépendantes de la volonté municipale, ceux-ci sont de nouveau inscrits dans leur totalité sur ce budget pour un montant de 622.050€.

Subventions : 152.000€ dont FIC (Conseil général du Puy-de-Dôme) : 77.000€ ; subvention exceptionnelle du Sénat : 10.000€ ; subvention du CNDP (Comité National de Développement du Sport) : 65.000€ ;

- **Foot : 8.700€.** - Travaux dans les vestiaires 2.700€, installation de buts amovibles 2.000€, création d'une nouvelle entrée pour des raisons de sécurité 4.000€. De nouveaux buts sur le terrain d'honneur seront également installés par les services techniques en travaux en régie.

- **Maison des Sports/Salle de judo, place des Écoles/terrain de boule : 14.200€.** - Travaux de peinture 9.900€, installation de nouveaux points d'ancrage à la maison des sports 3.650€, achat et installation d'un chauffe-eau pour la Boule amicale 650€ ;

- **Salle des Fêtes : 5.630€.** - Installation d'un chauffe-eau 1.700€, aménagement du coin cuisine et d'un point eau chaude dans la salle sous la scène 1.930€, acquisition de chaises 2.000€ ;



- **Quartier des Forts/Maison du Patrimoine : 3.280€.** - Volets et porte ;

- **Espace Robert-Echassoux (musique) : 12.000€.** - Ouverture et pose d'une porte de communication + plafond.



Nouvelle aire de stockage pour les services techniques : Visite avant réception des travaux par le maire, Pascal Pigot ; l'adjoint à l'urbanisme et aux travaux, Gilles Solans ; le responsable des services techniques, Florent Vivier.

Services techniques - Matériels et aménagements : 217.112€

- **Matériels/mobiliers/informatique: 46.012€** dont un tracteur 4 roues motrices (remplacement) : 39.000€, une cuve pour le fuel (respect des normes) : 1.202€ (report 2012) ; Informatique 5.210€ : ordinateur, logiciels bureautiques, logiciel de gestion du patrimoine (Bâtiments, véhicules, des stocks, des salles, etc.) ; Divers : 600€ ;
- **Aménagements espace des services techniques 171.100€** : dont report 100.000€. Déplacement et aménagement des aires de stockage et préau pour abriter le matériel ; **subventions espérées : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 29.100€.**

Voiries / réseaux / éclairage / Divers : 189.110€

- Report investissement 2012 : 2.000€ ;
- Rue de Talabeau 70.000€ : voirie ;
- Rue du Commandant-Berrier 44.100€ : trottoirs (enrobé) ; **subvention « amendes de police » 7.500€ pour mise en sécurité ;**
- Cimetière 24.000€ : allée centrale + réseaux eaux pluviales ;
- Rue de Longues RD225 : 18.000€ ;
- Parc municipal 15.510€ : éclairage public (part communale) ;
- Impasse du Grand-Clos + divers 5.000€ : éclairage public (part communale) ;
- Avenue de la Gare 5.000€ : travaux sur trottoirs ;
- Parking résidence rue de Jolivet 2.500€ : grille pour la sécurité des résidents de l'EHPAD ;
- Rue de l'Industrie 3.000€ : ralentisseurs.

Écoles, ALSH, médiathèque, service communication : 13.515€

- **École maternelle 2.310€** : Mobilier de rangement (510€) – trois trottinettes (300€), ordinateur pour salle de projection et professeurs (700€), machine à laver + réfrigérateur (800€) ;
- **École élémentaire 1.000€** : mobilier de rangement ;
- **ALSH 4.920€** : Mobilier de bureau (500€), table « chaude » (1.620€) – complément logiciel facturation (2.800€) pour faciliter la saisie (douchettes) des heures d'arrivée et de départ, la CAF demandant les amplitudes horaires ;
- **Médiathèque 1.950€** : divers mobiliers de bureau dont report 2012 (1.030€) ;
- **Service communication 3.335€** (ordinateur + logiciels spécifiques) : remplacement de l'ordinateur Macintosh pour un modèle permettant l'utilisation du logiciel pour traiter les nouvelles maquettes du bulletin municipal notamment.

Économie d'énergie – Contrôle d'accès des bâtiments : 15.000€

Jardins familiaux : 56.232€

- **Report 2012 : 10.032€.** - acquisitions foncières, création des jardins et passages (43.000€), divers 3.200€

Acquisitions foncières : 22.300€

- Acquisitions foncières : 7.000€ ; acquisitions pour alignement rue Saint-Verny : 15.300€

Études : 45.700€

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU) : 16 000€** (report 2012) ;
- **Étude EAC 25.000€ en cours** (report 2012) : Étude d'Aménagement Communal qui permettra d'envisager l'évolution de l'espace communal, les investissements nécessaires (conseillés, obligatoires) et les priorités, comme pour les écoles, l'ALSH, etc. - **subvention DGE : 10.800€ ;**
- **Étude PVR Largealle : 4.700€** (régularisation étude dossier 2008).



Bilan 2012 - Comptes administratifs

		BP 2012	BP+DM	Réalisé 2012
Fonctionnement	Dépenses	3 020 057 €	3 052 702 €	2 834 116 €
	Recettes	3 020 057 €	3 052 702 €	3 108 474 €
Excédent de fonctionnement à affecter à l'investissement BP 2013				274 358 €
Investissement	Dépenses	1 670 938 €	1 434 879 €	744 091 €
	Recettes	1 670 938 €	1 434 879 €	958 091 €
Excédent d'investissement de l'année				214 000 €
Déficit antérieur				249 971 €
A reporter au BP investissement 2013				-35 972 €

Au 31/12/2012 :

Emprunt minimisé par rapport au BP : 200.000€ (620.492€ inscrits) du fait de la non réalisation de la première tranche des travaux de la zone de l'Espinasse.

Réduction du déficit d'investissement.

Les PRINCIPALES RÉALISATIONS 2012

Travaux voirie et réseaux 55,3% dont :

- Plan de circulation des rues de la Garenne, Mirefleurs, accès collège ;
- Aménagement de chemins d'exploitation ;
- Participation pour conduite réseau gaz au rugby - Etude Zone de l'Espinasse ;
- Travaux voirie et eaux pluviales rues Basse, Porte-Fagots, etc. ;
- Ralentisseurs ;
- Déversoir d'orage et élargissement rue de Longues.

Travaux sur bâtiments 24,9%

- Travaux école élémentaire : dont vitrages isolants - Toiture annexe école (dernière tranche) ;
- Chalet de stockage ALSH ;
- Travaux maison des sports + installation de mini paniers de basket ;
- Contrôle d'accès dans divers bâtiments ;
- Rugby : distribution gaz dans bâtiment + ballon eau chaude + container de stockage ;
- Aménagement local Arcozelo (fenêtres, chauffage + matériaux pour rénovation par des bénévoles de l'association).

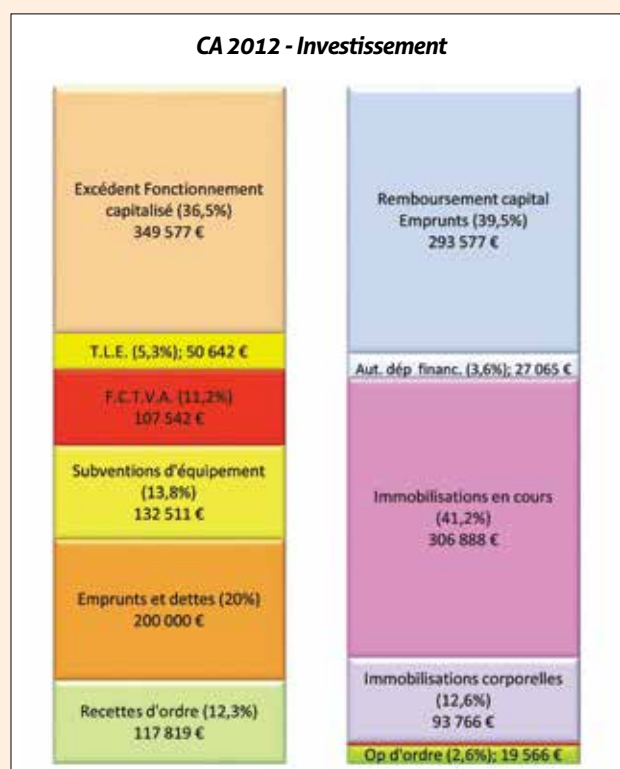
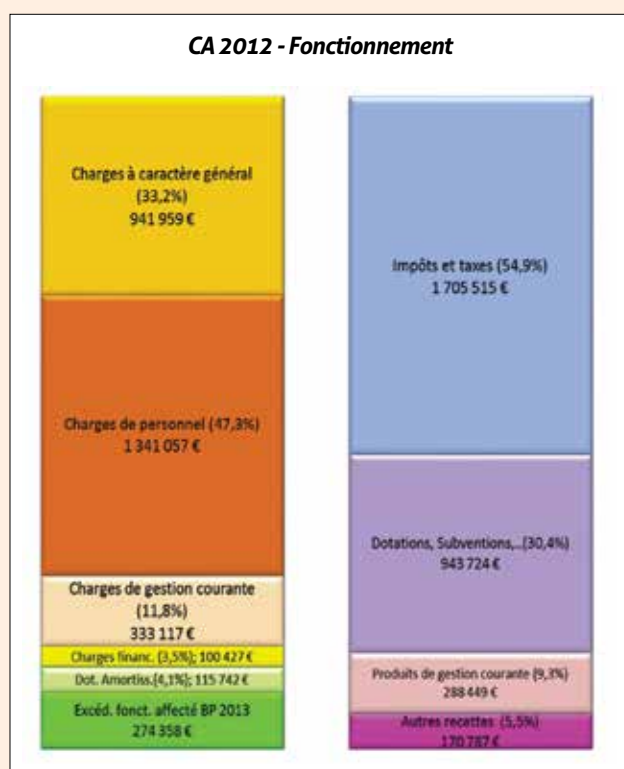
Acquisitions de Véhicules / matériels / mobiliers 11,5%

- Véhicules pour les services techniques (un utilitaire et un scooter) ;
- Matériel informatique (complément école) - PV électronique (subvention 50%) ;
- Mobilier et matériel pour école, l'ALSH, la médiathèque, les services techniques ;
- Jeux extérieurs école maternelle ;

Travaux sur terrains 2,2%

- Aménagement terrain Skate-park

Acquisitions foncières 5,4%



École élémentaire

Les écoliers de cours élémentaire apprennent à porter secours

À l'école élémentaire, les enfants doivent acquérir des connaissances et compétences de base en terme de premiers secours qu'ils peaufineront ensuite au collège en vue de l'obtention de l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1) ».

Des dispositions législatives et réglementaires de 2004 font obligation au ministère de l'Éducation nationale d'introduire dans les enseignements, durant la scolarité obligatoire, un apprentissage des gestes de premiers secours. La progression proposée aux élèves tient compte de leur développement cognitif et psychomoteur ainsi que de leur rythme d'accès à l'autonomie.

Avec le dispositif « Apprendre à porter secours », sensibilisation et formation de base aux premiers secours portant sur des principes simples, l'enfant doit être capable de repérer des situations de danger (prévention), d'éviter le sur-accident (protection), de savoir donner l'alerte et de prodiguer les premiers gestes (intervention).

Dans cette optique, le 15 avril dernier, les élèves de la classe de CE2 de Mme Rigal ont participé à plusieurs ateliers animés par des sapeurs-pompiers.

Après un travail théorique en classe, la rédaction d'une lettre adressée aux sapeurs-pompiers pour solliciter leur collaboration dans cet apprentissage, nos chères têtes blondes sont passées à la phase pratique.

Répartis en trois groupes, les élèves ont pu, tour à tour, écouter les précieux conseils des sapeurs-pompiers et les mettre en pratique à travers plusieurs simulations de dangers et autres accidents :

- Que faire si une victime est brûlée ?
- Que faire si une victime saigne abondamment ?
- Que faire si une victime vient de faire une chute importante ?
- Comment alerter les secours ? Quoi dire ? Comment décrire l'état d'une personne, d'une situation ?
- Que faire avec une victime inconsciente qui respire ? (découverte de la position latérale de sécurité (PLS)) ;
- Comment éviter le sur-accident (repérer le danger, se mettre hors de danger, se protéger et protéger les autres) ?
- Que faire après l'appel en attendant les secours (les gestes à éviter, à faire, rassurer la victime, etc.) ?

Ces mises en situations concrètes ont permis aux enfants d'approfondir leurs connaissances théoriques, d'acquérir de nouvelles compétences et savoir-faire, de les inviter à adopter un comportement citoyen et solidaire au quotidien. ■



Ateliers animés par des sapeurs-pompiers dans le cadre d'une formation de base obligatoire, adaptés à l'âge des écoliers.



Serge MEUNIER

Rue de Juzera
63730 LES MARTRES DE VEYRE
Tél./Fax : 04 73 39 27 59

- Plantations
- Végétaux
- Semis de gazon
- Elagages
- Tailles (arbres, arbustes, haies)



Z.A. les Portes Nord - 19, rue Aristide-Daubrée
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE

Tél. 04 73 39 82 20 - Fax : 04 73 39 24 55

e-mail : esteves.carrosserie@wanadoo.fr - www.carrosserie-esteves.com

École élémentaire

La police municipale initie les CP à la sécurité routière

Les élèves de CP ont assisté, fin mai, à une séance de prévention routière 1^{er} niveau, dispensée par Pascal Affaire, policier municipal. Il s'agissait avant tout d'apprendre la signification des panneaux (formes, couleurs et symboles), de connaître le bon comportement à adopter en tant que piéton et en tant que passager d'une voiture, d'un deux-roue, d'un transport en commun.

L'éducation à la sécurité routière fait partie des missions de l'enseignant. Elle s'inscrit dans un continuum éducatif structuré, de la maternelle jusqu'à l'entrée au lycée.

Afin d'accompagner les enseignants dans cette démarche de sensibilisation, la police municipale des Martres délivre, lors de séances théoriques et pratiques, les bases de la réglementation et les précieux conseils destinés à prévenir tout type d'accidents.

Mardi 21 mai, les enfants ont commencé par visionner un diaporama explicitant les panneaux et les principales règles de sécurité que doit observer tout piéton ou passager de véhicules. Ils se sont ensuite rendus à l'extérieur pour mettre en pratique ce nouvel apprentissage et parfaire leurs connaissances au cours d'exercices réalisés sous l'œil attentif de leur professeur et du policier municipal : traverser une rue, ne pas se mettre derrière un obstacle, identifier les panneaux (sens interdit, stop, stationnement interdit, passage piéton, etc.).

D'ici la fin de l'année scolaire, ces élèves effectueront un test d'évaluation ludique sur les mêmes thèmes. ■



Sécurité routière. - Après la théorie, la pratique pour respecter le code de la route, savoir tenir sa place sur la chaussée et connaître la signalisation.

Neuf et Rénovation

Charpente Couverture S.A.R.L. Zinguerie

Di Grazia David

21^{er}, rue Saint-Nicolas - 63730 Les Martres-de-Veyre
Tél./fax : 04 73 39 71 59 - Mobile : 06 50 83 82 44
Mail : david.di-grazia@orange.fr

AREAS assurances

Véronique Chassaing
Agent Général
6, rue de la Tuilerie
63730 Les Martres de Veyre
Tél. 04 73 39 91 16
Fax 04 73 39 28 74
v.chassaing@areas-agence.fr

Épargne - Santé - Professionnels

Secteur Animation Jeunes (SAJ)

Festival P'Art-ci P'Art-là, du 15 juin au 14 juillet 2013 à Veyre-Monton

Le festival est une manifestation culturelle, ludique et interactive qui s'adresse à tous. Elle associe artistes, jeunes, acteurs locaux et habitants de GVAC dans un esprit convivial et festif.

La première édition du Festival P'ART-ci P'ART-là aura lieu du 15 juin au 14 juillet 2013 à Veyre-Monton.

À cette occasion, le Club 22, salle de concert associative devient le lieu central du festival (53, avenue du Docteur-Presle).

Le public pourra découvrir des installations artistiques éclectiques réalisées par des artistes clermontois ainsi que des jeunes du Secteur Animation Jeunes dans les bourgs de Monton, Soulasse et Veyre ! Sculpture, collage, installation, graffiti, graffitricot, photographie...

Le mois sera ponctué d'événements participatifs : concerts, spectacles, animations... ■

Infos et réservations :

Secteur Animation Jeunes / 04 73 39 76 29
Courriel : participartla.fal.gvac@orange.fr
Page Facebook : « Festival P'art_ci P'art_là »
Site Internet : www.pcpl.fr



+ D'INFOS

Secteur Animation Jeunes
Gergovie Val d'Allier Communauté - FAL
Rue Pierre-et-Marie-Curie
63730 Les Martres-de-Veyre
Tél. 04 73 39 76 29 - www.sitesaj.ici.st

Cross de Chadieu

Les écoliers ont rivalisé pour faire gagner leur école

Le vendredi 5 avril, près de 400 jeunes sportifs, scolarisés du CE2 au CM2 à La Sauvetat, Authezat, Le Cendre, Veyre-Monton et Les Martres-de-Veyre, se sont retrouvés dans le parc de Chadieu pour participer au traditionnel cross, organisé depuis plus de vingt ans.



Plusieurs courses se sont déroulées sur l'après-midi, spécifiques à chaque niveau, pour les garçons et les filles, sur des distances de 1.200 à 1.700 mètres.

Résultats pour les Martrois :

- Filles nées en 2004 : Léa Féral (2^e), Manon Boguet (3^e) ; nées en 2003 : Axelle Gouguet (3^e) ; nées en 2002 : pas de podium ; nées en 2001 et avant : Kenza Coussantien (1^{ère}). - Garçons nés en 2004 : pas de podium ; nés en 2003 : Quentin Granjon (2^e) ; nés en 2002 : Mattéo Bringer (2^e), Esteban Bringer (3^e) ; nés en 2001 et avant : Jeff Ribeyre (1^{er}), Jordan Lillio-Camels (2^e). ■

Intercommunalité

Le dispositif d'aides à l'isolation de l'habitat privé est opérationnel



Une réunion publique était organisée le 15 mai dernier afin de présenter ce nouveau dispositif à la population du territoire communautaire. La cinquantaine de personnes présentes a activement participé à l'échange proposé par Yves Fafournoux, président de Gergovie Val d'Allier Communauté, et Pascal Pigot, vice-président, ainsi que par le PACT Puy-de-Dôme.

Gergovie Val d'Allier Communauté propose des aides financières aux propriétaires qui isolent les combles de leur logement, installent des menuiseries performantes ou réalisent des travaux permettant un gain énergétique de 25 %.

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Pour un projet d'isolation de combles ou de changement de menuiseries, Gergovie Val d'Allier Communauté octroie une aide allant de 10 à 35 % du montant des travaux (selon les ressources du ménage) dans la limite de 3.000€ de travaux pour des combles et 10.000€ pour des menuiseries, et sous réserve du respect des critères d'éligibilité. Par ailleurs, Gergovie Val d'Allier Communauté participe au « Programme Habiter Mieux » du Conseil général et de l'Anah, en versant aux propriétaires modestes, améliorant de 25 % la performance énergétique de leur logement, une aide complémentaire de 1.000 €.

COMMENT BÉNÉFICIER DES AIDES ?

Le PACT Puy-de-Dôme, mandaté par Gergovie Val d'Allier Communauté, accompagne les propriétaires depuis la constitution des dossiers jusqu'à l'obtention des aides financières. Il effectue pour toute demande une visite préalable au cours de laquelle il apporte des conseils techniques, établit un diagnostic du logement et fait des simulations de gain énergétique. Il analyse les projets des demandeurs et recherche les financements possibles.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire au programme « aides à l'isolation de l'habitat privé », contactez le PACT Puy-de-Dôme (tél. : 04.73.42.30.80 | courriel : puydedome@pact-habitat.org), ou venez le rencontrer au siège de votre Communauté de communes lors d'une permanence. Sinon, prenez contact directement avec votre Communauté de communes (tél. : 04.73.39.62.00 | courriel : gva.communaute@wanadoo.fr).



Permanence

Le PACT tient désormais une permanence chaque mois, tous les 4^e mercredi du mois, de 10 heures à 12 heures, au siège de Gergovie Val d'Allier Communauté (ZA Le Pra de Serre - 63960 Veyre-Monton).

La prochaine permanence est programmée le 26 juin. ■

Une réunion publique était organisée le 15 mai dernier, à la salle des Fêtes de Martres-de-Veyre, afin de présenter le nouveau dispositif d'aides à l'isolation de l'habitat privé.



Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Une structure d'information, d'échange et d'animation autour de la petite enfance

Il n'est pas toujours facile de savoir où s'adresser lorsqu'on est à la recherche d'une solution d'accueil pour son jeune enfant. Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu neutre d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des gardes à domicile.

Géré par la Communauté de communes de Gergovie Val d'Allier, il est animé par des professionnelles de la petite enfance, éducatrices de jeunes enfants, et en partie financé par la CAF.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations personnalisés précis et utiles sur l'ensemble des modes d'accueil et plus particulièrement sur les possibilités que leur offre le territoire intercommunal. Ils pourront ainsi préciser leur besoin pour une recherche plus sereine.

Le RAM apporte aux assistants maternels (176 sur le territoire intercommunal) un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger autour de leurs expériences.

Il peut également proposer des réunions d'information, des sorties, accueillir des expositions, des spectacles très jeune public... Les ateliers éducatifs (ateliers de motricité, d'éveil sensoriel ou culturel, peinture, etc.) proposés par le RAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile du territoire. Ces temps d'éveil sont organisés sur différentes communes de la Communauté.

Actuellement, 45 assistants maternels sont en activité sur Les Martres-de-Veyre et 18 se rendent régulièrement aux temps d'éveil organisés les mardis, jeudis ou vendredis matin (9h/11h15 et 11h15/11h30) salle du parc. Cette année, les enfants, une cinquantaine, ont pu tester les joies de la musique, de la motricité, de la peinture, du modelage, des livres... mais aussi du jeu libre à la rencontre de leurs pairs afin de se socialiser en douceur.



Pour joindre le Relais :

- Permanence aux Martres, les vendredis de 15 heures à 17 heures (rendez-vous conseillé)
- Rendez-vous possibles sur les autres jours de la semaine.
- Téléphone : 04.73.39.86.95
- Courriel : ram.gvac@wanadoo.fr
- Adresse postale : Place des Combattants AFN - 63730 Les Martres-de-Veyre

Trois animatrices éducatrices de jeunes enfants : Christine Don, Catherine Guilhot, Marie-Thérèse Rocton. ■





Juin

Plantation aux petits soins

Dicton : Lune barbouillée appelle vent ou giboulée.

Si vous avez loupé le coche des semis, sachez qu'il est encore possible de semer en pleine terre des fleurs annuelles (cosmos, tournesols, capucines, oeillets d'Inde, godétias, haricots d'Espagne, coloquintes et aussi haricots verts, carottes, poireaux, salades, etc.). ■

Août

Le petit geste qui fait la différence

Dicton : Sauge et lavande guérissent toutes les maladies.

Surtout, pensez à couper les fleurs fanées des vivaces et bisannuelles, vous inciterez une nouvelle floraison au lieu d'épuiser la plante à produire des graines et n'oubliez pas... davantage de fleurs, c'est offrir de la nourriture plus longtemps pour les pollinisateurs et les oiseaux. ■

Juillet

Réveillez la cigale qui est en vous

Dicton : Brume qui fuit au matin, beau temps certain.

L'été, c'est la saison où l'on a un peu plus de temps à passer au jardin, mais aussi le moment de se reposer. Ça tombe bien, les tâches jardinières nous laissent un peu libres, sauf à récolter les fruits et légumes, observer les plantations, admirer les couleurs des feux d'artifices de fleurs, tout au long de l'été et pas seulement le 14 juillet. ■

Septembre

Pour une rentrée sereine, même au jardin

Dicton : Si tu as de l'insomnie, prend du bouillon d'ortie.

Septembre est un mois où l'on n'a guère le temps de chômer au jardin ; il faudra entre autres penser à : nettoyer les massifs, récolter les pommes de terre et semer un engrais vert (vesce, seigle incarnat, etc.) pour ne pas laisser la terre nue ; nettoyer les serres ; enlever les tuteurs de tomates (lavez-les avant de les ranger) ; mois excellent pour les plantes vivaces (les vivaces plantées en septembre sont bien plus généreuses et vigoureuses). ■

**Faites-vous plaisir et
tentez des nouveautés !**

Le jardinage, ça s'apprend !
ça se partage !
Le jardinage, c'est solidaire !

Deux « Trocs plants » (gratuits) par an (mi-mai et fin novembre)

Renseignements : Alain Giraud - 09 54 96 62 16
alain-giraud@live.fr



Piotr Nowinski et Marie-Madeleine Vitrolles

Ces expositions du peintre polonais Piotr Nowinski et de la céramiste Marie-Madeleine Vitrolles, organisées par le Comité culturel, avec le soutien de la municipalité et l'association France-Pologne, se tiendront du 22 juin 2013 au 5 juillet 2013, à la Maison du Patrimoine (Quartier des Forts, à côté de l'église). Entrée libre.

Piotr Nowinski

Né à Varsovie en 1978, il obtient son diplôme du Département des Arts Graphiques à l'Académie des Beaux-Arts de Varsovie en 2004. En 2003, il avait reçu une bourse à Saint-Gall, en Suisse. Après l'obtention du diplôme, il travaille comme graphiste et effectue de nombreux projets individuels de conception graphique pour diverses entreprises. En 2005, il commence à travailler au Département des Arts des Nouveaux Médias à l'Ecole Supérieure polono-japonaise des Techniques informatiques de Varsovie en tant qu'assistant dans l'Atelier de Peinture, puis dans l'Atelier de Dessin. En 2011, il termine son programme de doctorat au Département de Peinture à l'Académie des Beaux-Arts de Varsovie.

Tout en enseignant, il crée des œuvres d'art, peintures, dessins et continue de créer des projets graphiques. Ses travaux artistiques ont été inclus dans des expositions individuelles et de groupe, au pays et à l'étranger. Il a également participé aux pleins-air internationaux de la peinture en Pologne et en France.

Sa démarche

Les thèmes de la plupart de ses travaux sont des lieux importants pour lui, ancrés dans sa mémoire ou l'ont fortement impressionnés d'un point de vue artistique. Sa peinture se caractérise par une représentation de l'instant fugace au moyen de la couleur et d'une texture épaisse et hétérogène. Il aime créer la collision des couleurs pures et nettes, en créant des combinaisons assez agressives qui attirent l'attention. Il est fasciné par la variation d'apparence de l'objet, de sa couleur, en fonction de la méthode et de l'intensité de l'éclairage. ■



Marie-Madeleine Vitrolles

Née à Dreux en Eure-et-Loir (28), habitante de Veyre-Monton et maman de trois enfants, elle devient céramiste sculpteur de profession après une carrière de professeur des écoles de 19 ans. Depuis 2002, elle a participé à de multiples d'expositions à Clermont-Ferrand et dans le Puy-de-Dôme mais également à Nantes, Dijon, Antibes, etc. Elle obtient, en 2004, le 1^{er} Prix du Public et du 2^e Prix du Jury au concours des plasticiens du Puy-de-Dôme.

Sa démarche

Tout a commencé par la rencontre avec une matière « la terre » : matière de contact rugueuse ou douce, malléable, modelable mais aussi sensuelle qu'on doit dompter et maîtriser pour affirmer sa présence. Des sensations tactiles, elle arrive aux sensations optiques et aborde l'univers de la céramique. Son travail évolue entre une représentation classique et l'épuration des formes. Durant de nombreuses années, elle choisit la femme pour traduire des sentiments oscillants entre la vulnérabilité, la crainte de briser un fragile équilibre, l'impuissance et la force. Elles sont identiques et pourtant si différentes à l'image des femmes qui se ressemblent mais vivent en parallèle solitaires. Figures féminines longues, fières aux corps brûlés, écorchées qui gardent au fond d'elles un espoir.

Aujourd'hui, son travail évolue. Elle aborde des aspects plus techniques comme des réalisations composées d'association de rubans de terre.

Elle associe au travail de modelage celui de la composition afin d'accentuer, de souligner les thèmes de la solitude ou de l'attente, du partage et de la complicité. Thèmes qui l'habitent et qu'elle aborde également dans son travail sur la femme.

Marie-Madeleine réalise des bronzes et céramiques. Celles-ci sont réalisées :

- en grès chamotté engobé. Le grès induit une certaine dureté, une certaine froideur pour lui donner de la chaleur, je préserve sa porosité en l'émaillant partiellement ou en l'engobant avec de la porcelaine ;
- en grès chamotté blanc partiellement émaillé. ■



Muse - montage



La Marche

Fête de la Musique

Des graines de stars et un patchwork de décibels

Le samedi 22 juin, de 16 heures à 23h30, pour la 5^e fois consécutive, la Fête de la Musique s'invite aux Martres-de-Veyre, place Alphonse-Quinsat.

Dans une ambiance chaleureuse, festive et de grande qualité, la municipalité vous invite à venir écouter musiciens, chanteurs amateurs et professionnels.

Placée sous l'esprit de la Fête de la Musique créée en 1981, vous aurez le plaisir de découvrir la programmation suivante :

- Chorale des enfants de l'école élémentaire, accompagnée par l'ensemble cuivres de l'école de musique GVAC : conte musical « Amandine Déambule » ;

- Meltin/potes : chansons françaises des années 70 ;
- Blacksmith, groupe rock clermontois ;
- De si de Là, compositions festives ;
- Taup/less, groupe pop et rock ;
- Les célèbres Bad Boys Musette (BBM) et leur nouveau répertoire ;
- La danse country de l'Amicale laïque ;
- le groupe jeune Martrois Nervendra.

Comme chaque année, vous retrouverez le traditionnel lâcher de ballons et nouveauté, pour cette édition, un quizz enfants et un quizz adultes qui serviront de fils conducteurs à cette manifestation entièrement gratuite.



Mais aussi...



Taup'Less



Blacksmith

Bad Boys Musette

De Si De Là

etc.

Concert-récital

Tonio Escamez



Le 1^{er} juin 2013, à la salle des fêtes, à partir de 20h30, se tiendra le concert-récital de Tonio Escamez, organisé par l'Amicale laïque. Amoureux des mots, cet auteur, compositeur et interprète, est un inlassable troubadour. Il manie la langue et la poésie avec une sincérité qui lui est propre. Son 15^e album, «le message du Colibri» est sorti en 2012. ■

Présentation CD

Création école élémentaire

Le mardi 25 juin, à la salle des Fêtes, à 20 heures, se déroulera la soirée de présentation du CD de créations (chansons, paysages sonores, albums musicaux) entièrement réalisé (textes, musique, mise en scène) par les élèves de l'école élémentaire. Ils auront le plaisir de vous présenter leur album, enregistré en studio mobile dans les règles de l'art (prises de sons, montage et mixage). En partenariat avec l'Amicale laïque. ■

Jumelage - Arcozelo

Inauguration

L'inauguration du local de l'association de jumelage Les Martres-de-Veyre - Arcozelo, forte de plus de 100 adhérents, se déroulera le vendredi 28 juin, à 19 heures. À 19h15, s'ensuivra un concert de l'OHMV, devant le parvis de l'Hôtel de Ville. ■

13 et 14 juillet

La municipalité invite l'ensemble de la population aux festivités marquant l'évènement du 14 juillet.

- **13 juillet** : retraite aux flambeaux, départ salle des Fêtes à 21h45 pour un tour des Martres, jusqu'au parc municipal d'où sera tiré le traditionnel feu d'artifice une fois la nuit tombée. Pour prolonger votre soirée, bal populaire sur le parvis de la mairie.
- **14 juillet** : cérémonie officielle à 12 heures.

Concerts - OHMV



Concerts de quartier

Comme l'an passé, l'Orchestre d'Harmonie des Martres-de-Veyre (OHMV) délocalise ses dernières répétitions afin de venir à la rencontre de la population martroise. **Rendez-vous : le vendredi 21 juin**, afin de fêter l'arrivée de l'été et la Fête de la Musique à l'Espace Jean-Pierre-Décombas, de 20h15 à la tombée de la nuit. Seront associés les élèves de la classe d'orchestre de l'école de musique de GVAC ; **le vendredi 28 juin, sur le parvis de la mairie**, à 19h15, en partenariat avec l'association de jumelage Les Martres-Arcozelo. ■

Spectacle

Gala du Chantou

Rendez-vous le 23 juin, à la salle des Fêtes, à 20h30, pour le Gala du Chantou. Il s'agit du rendez-vous annuel de l'école de danse pour un spectacle toujours de qualité réunissant plus de 100 danseuses. ■

Jumelage - Wynyard

Réception des Canadiens



Du 4 juillet au 9 juillet prochains, une délégation canadienne, parmi laquelle le maire de Wynyard et Jackie Ferraton, sera présente aux Martres-de-Veyre. Accompagnée des membres de l'association martroise de jumelage, elle pourra découvrir plus en profondeur notre ville (commerces, Maison du Patrimoine etc.) et notre département (visite de Clermont, vallée de Chaudefour, château de Murol, ville de Besse, Gergovie, Corent, etc.). Le 4 juillet, à 19 heures, une cérémonie officielle aura lieu au cimetière, sur la tombe de Peter Dmytruck. Vers 20 heures, un repas sera servi à la salle des Fêtes. Ce moment festif est ouvert à toute la population martroise. Vous trouverez les modalités d'inscriptions dans la rubrique « Bon à savoir », page 12. ■

Office de Tourisme - GVAC

Scènes d'une nuit d'été

Dans le cadre de 5^e saison culturelle de Gergovie Val d'Allier « Scènes d'une nuit d'été », programmée du 5 juillet au 16 août 2013 autour des registres de la danse, de la musique, du théâtre et des arts de la piste, **la commune des Martres-de-Veyre accueillera « Danse contemporaine La Vouivre - [Oups] Génération », au Parc du Chazaleix (Rue Amélie-Murat), le vendredi 5 juillet, à 21 heures (durée : 40 mn).**

Dix ans après la création de [Oups], petite forme pour deux danseurs et un canapé, les chorégraphes-interprètes de La Vouivre ont souhaité transmettre ces rôles qui les ont fait grandir.

[Oups] Génération entraîne des amateurs, un couple d'adolescents et un couple de seniors, dans une variation intergénérationnelle inspirée des gestes du quotidien, de naïveté, de maladresse et d'hésitation. [Oups] Génération est l'histoire d'une rencontre passée ou à venir. Deux êtres, étriés dans leurs vêtements et leurs envies, sont surpris par l'émotion encombrante de leur rencontre. On se touche les seins, les fesses, sans en avoir l'air, on s'embarque dans un tango par inadvertance.

Les gestes simples, minimaux, amusent et troublent par le décalage qu'ils produisent.

Cie La Vouivre (Clermont-Ferrand) – chorégraphie Bérengère Fournier et Samuel Faccioli – interprètes : Bérengère Fournier, Samuel Faccioli, Angèle Martins, Robin Morel, Marie Grangeon, Bernard Lescure Production de la Comédie de Clermont-Ferrand, scène nationale Bérengère Fournier et Samuel Faccioli sont artistes associés à la Comédie de Clermont-Ferrand.

Sites web : www.lacomediodeclermont.com ou www.vlavalavouivre.com.

Renseignements :

Office de Tourisme Gergovie Val d'Allier - Maison de Gergovie
04 73 79 42 98 – association@ot-gergovie.fr – www.ot-gergovie.fr ■

Marre-toi et Partage

Festival Marr'Toi



Comme chaque année, l'association « Marre-toi et Partage » organise sa journée de la bonne humeur. Elle aura lieu le samedi 6 juillet, de 15 heures à 2 heures du matin, dans le parc municipal où sera dressée une scène.

L'après-midi sera réservé aux spectacles d'humour et visuels. Vous pourrez découvrir les talents de la Cie Navalo, des Plus Pitres, et bien d'autres artistes ; en soirée, ce sont plusieurs groupes de musique, Doc Martin, Soul Power, Niandra Lades, qui prendront place. Tout au long de la journée, divers jeux et surprises seront proposés.

Bien sûr, vous pourrez vous désaltérer et vous restaurer sur place. L'entrée est de 2 euros seulement pour toute la journée. Un concours de déguisement enfants sera organisé à partir de 14 heures (nombreux lots à la clé).

Solidarité - partage

Les bénéfices seront consacrés à l'orphelinat Zazakely à Madagascar et au village de Tounkourouma en Guinée. Nous vous attendons très nombreux.

Plus d'infos sur : www.marretoietpartage.com ■

A G E N D A

CONCERT-RÉCITAL DE TONIO ESCAMEZ

Organisé par l'Amicale laïque
Samedi 1^{er} juin 2013, à 20h30, salle des Fêtes.

KERMESSE

Organisée par les écoles maternelle et élémentaire, avec le soutien de l'Amicale laïque

**Vendredi 7 juin 2013
De 18 heures à 21h30, dans le parc municipal.**

FÊTE DE LA MUSIQUE

Organisée par la municipalité
**Samedi 22 juin 2013
De 16 heures à 23h30, place Alphonse-Quinsat, gratuit.**

EXPOSITIONS « PIOTR NOWINSKI » « MARIE-MADELEINE VITROLLES »

Expositions d'un artiste peintre polonais et d'une céramiste sculpteur, organisées par le Comité culturel

Du 22 juin au 5 juillet 2013, Maison du Patrimoine (quartier des Forts, Espace Jean-Pierre-Décombas).

CONCERTS DE QUARTIER DE L'OHMV

- Espace Jean-Pierre-Décombas, **vendredi 21 juin 2013, à 20h15** ; - Parvis de la mairie, **vendredi 28 juin 2013, à 19h15.**

GALA DU CHANTOU

Spectacle de l'école de danse
Dimanche 23 juin 2013, 20h30, salle des Fêtes.

PRÉSENTATION CD - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

CD de créations (chansons, paysages sonores, albums musicaux) entièrement réalisé par les élèves de l'école élémentaire.
Mardi 25 juin 2013, 20 heures, salle des Fêtes

INAUGURATION LOCAL - LES MARTRES-ARCOZELO

Vendredi 28 juin, à 19 heures.

RÉCEPTION DES CANADIENS DE WYNYARD

Le 4 juillet à 19 heures, cérémonie officielle sur la tombe de Peter Dmytruk; vers 20 heures, repas festif ouvert à tous. Puis découverte de notre région.
Du 4 juillet au 9 juillet 2013

SCÈNES D'UNE NUIT D'ÉTÉ

Saison culturelle de Gergovie Val d'Allier, organisée par l'Office de Tourisme, la commune des Martres-de-Veyre accueille « Danse contemporaine La Vouivre - [Oups] Génération ».

Vendredi 5 juillet 2013, à 21 heures, au Parc du Chazaleix.

FESTIVAL MARR'TOI

Journée de la bonne humeur, (spectacles d'humour, visuels et musicaux), proposée par l'association Marre-Toi et Partage en faveur de l'orphelinat Zazakely à Madagascar et du village de Tounkourouma en Guinée.

Samedi 6 juillet 2013, de 15 heures à 2 heures du matin, dans le parc municipal.

FÊTE NATIONALE

Samedi 13 juillet 2013, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal (à partir de 21h45) ; Dimanche 14 juillet, cérémonie officielle, à 12 heures.

CIRCONSCRIPTION D'ACTION MÉDICO- SOCIALE SUD-AGGLO - CAMS

L'équipe en charge de cette aide de proximité est composée de professionnels de santé et du secteur social :

- assistants sociaux ;
- conseillers en économie sociale et familiale ;
- accompagnateurs en insertion professionnelle ;
- infirmières puéricultrices, médecin, sages-femmes ;
- secrétaires médico-sociales ;

CONTACT ET MISSIONS

L'ensemble de ces professionnels assure une action quotidienne de prévention, d'accompagnement social et médico-social avec et auprès des familles en difficulté.

L'accueil du public est assuré de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures.

Le personnel de la circonscription d'action médico-sociale vous accueille lors d'un entretien individualisé, vous informe sur vos droits et instruit votre dossier, vous oriente si nécessaire vers le bon interlocuteur, vous conseille dans votre gestion budgétaire, votre vie au quotidien, vous accompagne dans vos demandes d'aides financières, vos démarches administratives, vos recherches de logement et votre parcours d'insertion, vous soutient en cas de difficultés dans l'éducation de vos enfants, accompagne les parents et futurs parents, propose des visites au moment de la naissance, assure des consultations de nourrissons (consultation médicale gratuite jusqu'à 6 ans).

► **3 rue de la Garenne**
63730 LES MARTRES-DE-VEYRE
www.puydedome.com
Responsable de Circonscription :
Véronique PAUQ
Prise de rendez-vous et renseignements
au siège de la circonscription :
Tél. 04 73 39 65 60 - Fax. 04 73 39 65 69.

CENTRE SOCIAL

► **Place des Combattants AFN**
63730 Les Martres-de-Veyre

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Permanences : sur rendez-vous uniquement. Lundi, mardi, jeudi : de 9 heures à 12 heures.

Cette structure est ouverte :

- aux jeunes de 18 à 25 ans, plus globalement aux demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion.

- aux adultes, pour aider les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leur insertion professionnelle.

► **04 73 39 61 47 / 04 73 84 42 76**

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Permanences : mardi de 13 h 30 à 16 h 30.

Mise à jour des cartes Vitales, dépôt des dossiers de remboursement... (salle Tobize).

► **04 73 39 21 10**

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

Accueil des parents, futurs parents et assistantes maternelles.

► **04 73 39 86 95**

MULTI-ACCUEIL « LE PETIT PRINCE »

Accueil temporaire des enfants de moins de 4 ans. Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

► **04 73 39 29 35**

CONCILIATEUR

Permanences : 2^e lundi de chaque mois, de 16 h 30 à 18 heures en mairie de Monton (règlements amiables des différends entre particuliers).

► **04 73 23 09 43**

SERVICE MAIRIE

SERVICE QUOTIDIENNETÉ

► **Numéro Azur, accessible au public**
24h/24 et 7j/7 : 0 800 00 70 35,
Boîte mail : quotidien.mdv@orange.fr.

AIDES DIVERSES

REPAS À DOMICILE

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS vient en aide aux familles ou à des personnes en difficulté passagère, après examen des situations au cas par cas.

► **Pour obtenir des renseignements**
sur ces aides, contacter la mairie :
04 73 39 90 75

AIDE-MÉNAGÈRE

Toute personne retraitée et dont l'état de santé nécessite une aide matérielle pour rester à domicile peut bénéficier de l'intervention d'une aide-ménagère.

TÉLÉ-ASSISTANCE

Service réservé aux personnes de plus de 60ans vivant seules : possibilité d'alerter une centrale d'écoute 24h/24 par une simple pression sur un bouton.

SCOLAIRE/JEUNESSE

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Catherine Pannetier

► **04 73 39 94 54**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directeur : Olivier Adenot

► **04 73 39 95 55**

RESTAURANT & GARDERIE SCOLAIRES

Responsable : Pascal Enjolras

► **04 73 39 96 91**

COLLÈGE JEAN-ROSTAND

Principale : Karine Natale

► **04 73 39 93 66**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gérés par le Conseil général du Puy-de-Dôme

► **04 73 42 20 20**

CENTRE DE LOISIRS DE CHADIEU

Renseignements et inscriptions auprès de Marianne Gouffault et Marie Gamot

► **06 33 35 29 33 - ufovalpdc@yahoo.fr**
<http://chadieu.fal63.org>

MÉDIATHÈQUE ALEXANDRE-VIALATTE

Directrice : Carole Hoffmann

Ouverture :

- matin : mercredi, samedi : de 10 heures à 12 heures

- après-midi : mardi, vendredi, samedi : de 13h30 à 18 heures ; mercredi : de 13h30 à 19 heures

Fermeture annuelle du 24/12 au 02/01 (inclus).

► **04 73 39 28 17**

GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTÉ - GVAC

► **ZA Le Pra de Serre**
63960 Veyre-Monton
Tél. : 04 73 39 62 00.

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE - SBA

► **Zone de Layat II - 63200 Riom**
Tél. : 04 73 647 444 - Fax. : 04 73 647 414



S P O R T S

Basket-Club Val de Veyre (BCVV)

Président Nicolas Roche
07 81 25 81 14

Boule amicale (Boules Lyonnaises)

Président Henri Foucaud
04 73 55 07 30

Club Asphalte Auvergne

Président Christophe Martinez

Cyclotourisme

Présidente Anne-Marie Colon
04 73 69 73 54

Judo-Club (JCVM)

Président Benoît Besset
06 17 68 15 11

Le Chantou (danse)

Président Jean-Luc Echassoux
04 73 39 23 74

Pétanque

Président Gérard Faydit
06 25 71 94 30

Tennis de table

Président Christian Monchalin
06 84 33 60 25

Tennis-Club

Veyre-Les Martres

Président Richard Abinal
06 71 81 96 17

USMV Foot

Présidente Paulette Blanchard
04 73 39 21 13

USMV Foot

Club des Supporters

Présidente Samira
Oliveira-Machado
04 73 39 90 53

USMV Gymnastique

Présidente Marie-Pierre
Malige-Achard
06 38 82 94 24

USMV Rugby

Président Mathieu Décombas
06 30 89 86 92



L O I S I R S

À vos fourneaux

Présidente Michelle Andreatta
06 79 21 20 09

Amicale Laïque

Présidente Yvette Rey
04 73 39 80 09

Astro-Club de Limagne Sud

Président André Fraisse
04 73 39 96 32

Chasse

Président Jean-Luc Perrier
04 73 39 25 06

Club Saint-Martial

Président Jean Lafougère
04 73 39 82 30

Jardiniers de France (63)

Correspondant Alain Giraud
09 54 96 62 16

Pêche (étangs)

Président Jean-Pierre Verdier
06 15 59 22 59

Pêche (rivières)

Président Henri Usclade
06 29 96 09 37



C U L T U R E

Comité Culturel

Présidente Jeanine Castanié
04 73 39 83 00

Chorale

Président Bernard
Castellan
bcastellan.cda63@wanadoo.fr

École de Musique Gergovie Val d'Allier

Président Marc Jacquet
04 73 39 87 96

En toutes lettres

(écrivain public)
Présidente Nelly Vazeille
04 73 40 08 64

Jumelage Les Martres - Arcozelo (Portugal)

Président Christian Exbrayat
04 73 39 98 92

Jumelage Les Martres - Wynyard (Canada)

Président Pascal Cellier
04 73 69 37 56

Orchestre d'Harmonie (OHMV)

Président Frédéric Dumeil
09 53 54 00 95

La Réveillée

Président Alain Andanson
04 73 39 86 98



A U T R E S

ACA

(Commerçants et Artisans)

Président Philippe
Gardet
04 73 39 80 63

ACPG-CATM

(Anciens combattants)

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

Amicale des donateurs

de sang bénévoles

Président Dominique Clément
06 70 97 70 25

Amicale des anciens

pompiers

Président Jean-Claude Gerles
04 73 39 97 41

Bief de La Vauze

Bureau en attente d'élection

Bénévoles de Jolivet

(EHPAD)

Présidente Josette Martin
04 73 39 82 62

Ces années-Là (personnes nées entre 1960 et 1965)

Président Philippe Jaubert
06 37 78 18 98

Marre-toi et Partage

Président Baïlo Diallo
04 73 39 88 12

Secteur Animation Jeunes

(SAJ)

Responsable Philippe
Tchilinghian
04 73 39 76 29



HÔTEL DE VILLE

Place Alphonse-Quinsat
63730 Les Martres-de-Veyre

Tél. 04 73 39 90 75
Fax 04 73 39 81 98

Courriel : mairie.martresveyre@wanadoo.fr
www.mairie-lesmartresdeveyre.fr

La mairie vous accueille du lundi au vendredi,
 de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
 le mercredi jusqu'à 19 heures (sauf juillet/août).
 Fermeture à 16 heures les veilles de jours fériés.



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

PERMANENCES

Pascal Pigot, maire

► mercredi, 17h30 - 19 heures
 sur rendez-vous

**Claude Duchet, 1^{er} adjoint foncier,
 ZPH, PLH, développement durable
 et environnement, collège**

► mercredi, 14 heures - 19 heures
 sur rendez-vous

**Nadine Gavaudo,
 2^e adjoint social, CCAS, EHPAD**

► mercredi, 17 heures - 19 heures
 sur rendez-vous

**Jean Lafougère, 3^e adjoint sports,
 bâtiments sportifs, quotidienneté**

► mercredi, 16 heures - 19 heures
 sur rendez-vous

**Yvette Rev,
 4^e adjoint école, jeunesse, enfance,
 adolescence, ALSH**

► mardi, 14 h 30 - 17 h 30
 sur rendez-vous

**Gilles Solans, 5^e adjoint travaux,
 bâtiments, urbanisme**

► jeudi, 14 heures - 17 heures
 sur rendez-vous

**Josette Blanchet, 6^e adjoint fêtes
 et cérémonies, vie associative**

► mardi, 14 h 30 - 17 h 30
 sur rendez-vous

**Martine Bouchut,
 7^e adjoint finances, économie
 locale, informatique**

► jeudi, 14 h 30 - 17 h 30
 sur rendez-vous